

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 17 décembre 2024, 19h00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 43 du 28 novembre 2024, est ouverte par le Président des assemblées, David Couso, devant 93 personnes.

René Moser et Claude Zimmermann sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévu sur les convocations. Le président annonce que l'assemblée sera enregistrée et pour faciliter la prise du PV, les citoyens sont priés de donner leur nom et prénom avant de prendre la parole.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Aucune demande de modification du PV de l'AC du 18 juin 2024 n'est parvenue au bureau communal. David Couso demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas. Le Président passe au vote à main levée.

Le PV de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2024 est accepté à la majorité évidente.

David Couso remercie la secrétaire pour sa parfaite rédaction.

- 2. Discuter et approuver un crédit de CHF 1'050'000.- (TTC) à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation des travaux suivants : mise en place de zones 30km/h dans les rues communales, création d'un trottoir et renouvellement partiel des infrastructures à la Route d'Alle, aménagement d'une zone de rencontre et renouvellement partiel des infrastructures autour du bâtiment communal. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ;**

Rapporteur : Anne Sulliger, Maire pour l'entrée en matière

Ce soir, je suis fière de vous présenter ce projet de sécurisation routière. Cela représente plus de 18 mois de travail. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec le responsable des infrastructures cantonales et l'ingénieur.

Nous vous présentons ce projet global dont le but est de sécuriser les trajets des piétons mais pas seulement car finalement la sécurisation des automobilistes et des cyclistes est aussi importante.

Nous avons travaillé sur l'aspect de la convivialité avec des espaces de rencontre, des lieux pour se reposer, ce qui constitue aussi à pacifier la circulation.

Certes, un million ça fait beaucoup mais presque la moitié de ce montant sera dédié au changement des canalisations dont le renouvellement sur les tronçons en question doit être fait dans les 5 ans.

Nous pourrions compter sur des subventions cantonales et probablement des dons d'associations.

C'est un projet ambitieux pas non plus extravagant mais plutôt défini comme pragmatique.

Pour rappel, plusieurs accidents ont déjà eu lieu dans le carrefour de la gare et on ne compte plus le nombre de fois où des voitures ont dû « planter » devant l'école !

Le Conseil communal a décidé de prendre ce problème en main et vous demande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

La parole est ensuite donnée à M. Julien Parietti, ingénieur chez RWB Jura SA pour la présentation du projet (présentation Powerpoint).

Il s'agit du réaménagement de la rte d'Alle ; d'une zone de rencontre autour du bâtiment communal et d'une zone 30km/h dans les rues du village.

Route d'Alle

Le constat qui a été fait à la Route d'Alle est le suivant :

1. Vitesse élevée dans ce secteur
2. Un seul trottoir au Sud, pas de cheminement logique
3. Sentiment d'insécurité pour les piétons et cycles (des accidents ont déjà été répertoriés)
4. Manque de visibilité au passage pour les piétons et les véhicules
5. Place communale très imperméable

Il y a 3500 véhicules/jour dans ce secteur dû principalement au trafic frontalier. Cette route est considérée comme très fréquentée.

V85 est une donnée importante ; cela signifie que le 85% des véhicules roulent en moyenne à 52km/h. sur cette route.

Le projet est de créer un trottoir au Nord, de 2 m de large mais avec bordure franchissable. Le trottoir au Sud serait maintenu dans la largeur minimale d'1,5 m.

Ce tronçon est répertorié dans les pistes cyclables cantonales d'intérêt régional nous devons prendre en compte les cycles dans ce secteur mais nous ne pouvons pas mettre deux trottoirs, deux bandes cyclables et une chaussée en zone 50 km/h c'est pourquoi on vous propose de mettre ce secteur à 30 km/h. avec rétrécissement de la chaussée entre 5,70 m et 6.05 m. Pour ralentir le trafic il faudra créer un ralentisseur doux (ne tape pas), ralentisseur de nouvelle génération comme à Beurnevésin.

Mise en valeur le carrefour du Chemin de la Gare avec cette espèce de gros rond-point. Nous avons déjà pris contact avec les CJ et reçu des remarques de la fondation culturelle. Nous vous proposons une route de 6m de large à cet endroit pour accéder à la gare avec deux zones vertes de part et d'autre avec des bancs et chemin piéton sur l'arrière (intégration du projet Kult). Le but de ces aménagements est également de désimperméabiliser les sols, de récolter moins d'eau de pluie mais plutôt d'infiltrer ces eaux et éviter à la Step de traiter des eaux de chaussée, eaux claires non polluées.

Dans le cas où des cars postaux devaient remplacer le train (accident, panne ou gros travaux), ils ont l'autorisation de s'arrêter sur la route cantonale.

Mise en valeur du rond-point du Lion d'Or : pas grand changement mais un peu arboriser et faire une porte d'entrée pour l'autre route cantonale de seconde zone.

La question s'est évidemment posée à savoir si nous ferions que ces aménagements de trottoirs ou si l'on profitait de refaire les réseaux. Les canalisations et conduite d'eau potable sont en très mauvais état dans ce secteur. L'intention est de remplacer la conduite d'eau potable ainsi que les canalisations d'eaux usées qui fuient de partout. Il est proposé de procéder par chemisage de l'intérieur en fibre de verre pour la partie en meilleur état des canalisations ce qui permettrait d'augmenter la durée de vie de manière assez conséquente de ces canalisations.

Quand on renouvelle une conduite d'eau potable, ce qui est pris en compte dans les devis et les crédits c'est le creusage, la pose de la conduite, le remblayage y compris les couches d'enrobé ; ce qui signifie que le trottoir est payé en partie par les canalisations d'eaux usées et d'eau potable car on va jusqu'en haut. Il y a moins donc moins d'impact sur les budgets communaux car les comptes eau potable et eaux usées se renouvellent (obligation légale). Swisscom et BKW ont aussi des projets dans ce secteur. Ils profiteraient de la fouille également.

Alentours du bâtiment communal

Dans ce secteur du bureau communal et du centre du village où l'on trouve également l'école, des commerces et l'écopoint, les éléments suivants ont été constatés :

1. Vitesse élevée (+ de 25% des véhicules roulent à plus de 50km/h)
2. Secteur école peu sécurisé
3. Traversée de la route cantonale compliquée (passage entre école et parc trottinettes ou commerces)
4. Pas de mise en valeur du patrimoine
5. Espace public très imperméable (immense place d'enrobé pour laquelle il faut récupérer les eaux et les évacuer et les traiter à la Step ce qui engendre des coûts importants que l'on essaie de diminuer)

L'idée est de faire une zone de rencontre dans ce secteur-là avec cinq portes d'entrée. Pour être pérenne, une zone de rencontre doit être mise en place dans une zone d'activité ce qui est le cas dans ce secteur car on trouve des activités de chaque côté de la route, contrairement à la Route d'Alle. Cette zone de rencontre donne la priorité non plus aux voitures mais aux cycles et piétons. Pour réguler le trafic, il y a la mise en place de priorités de droite.

Pour lutter contre les îlots de chaleur, le souhait est de planter cinq arbres sur cinq petites placettes dans ce secteur (les arbres seront retirés du gabarit routier). La mise en valeur de la fontaine avec une petite place pavée avec un banc, le tout en conformité avec la zone de protection de eaux de secteur 1.

La chaussée serait rétrécie ponctuellement à 5,50 m. (deux voitures arrivent à croiser à 20 km/h). En cas de croisement avec des camions ou des tracteurs, il faudra se décaler sur le bas-côté. La sécurisation de la sortie de la cour d'école est aussi prévue en mettant deux potelets.

Quant au réseau souterrain dans ce secteur, il est prévu de remplacer la conduite d'eau potable qui fuit et renforcer la défense incendie. Renouveler par chemisage les canalisations dont l'état n'est pas complètement catastrophique afin de prolonger leur durée de vie. Mise en pratique du PGEE séparation des eaux dans ce secteur.

Mise en zone 30 km/h des rues communales

L'idée est de mettre tout le village en zone 30 km/h avec zone de rencontre 20 km/h devant l'école car les éléments suivants ont été constatés :

1. Vitesse élevée dans certains secteurs
2. Distance de visibilité aux carrefours insuffisante à 50km/h
3. Priorités de droite pas marquées et pas assez respectées

Deux mises en zones 30 km/h : secteur de la gare/Route d'Alle (pose de deux panneaux prise en charge par le canton) ; reste du village excepté la zone de rencontre aux alentours du bâtiment communal avec pose de panneaux à toutes les entrées.
Devis (détails voir annexe)

On vote un crédit c'est toujours le montant brut, sans déduction des subventions, parrainages ou autre.

DEVIS ESTIMATIF Version 2 du 25 septembre 2024

La TVA (8.1%) est comprise dans les prix unitaires du devis ; les honoraires d'ingénieurs sont intégrés dans le devis.
 Les frais de financement ne sont pas inclus (intérêts intercalaires, frais bancaires).

Devis établi sur la base des plans 21-10 / 21-11 / 21-20 / 21-21

RECAPITULATION par secteurs

Précision devis : +/- 20 %

Chapitres	Secteur d'aménagement	Estimation des coûts en CHF	Participation RCJU		Subventions		Montant communal charge nette en CHF
			Part en %	Somme	Part en %	Somme	
	RC 247.1 - ROUTE D'ALLE						
A	Amengements	295'344.-		30'000			265'344
B	Remplacement de la conduite d'eau potable	172'322.-					172'322
C	Mesures PGEE	150'557.-					150'557
D	Carrefour	34'983.-					34'983
	RC 247.1 - ROUTE D'ALLE	653'206.-		30'000.-			623'206.-
	RC 1507 MILIEU DU VILLAGE						
A	Amengements	153'737.-		10'000			143'737
B	Remplacement de la conduite d'eau potable	78'286.-				6'000.-	72'286
C	Mesures PGEE	81'795.-					81'795
	RC 1507 MILIEU DU VILLAGE	313'819.-		10'000.-		6'000.-	297'819.-
	MISE EN ZONE 30						
A	Mise en zone 30 et zone de rencontre	81'000.-		30'000			51'000
	MISE EN ZONE 30	81'000.-		30'000.-			51'000.-
	TOTAUX TRAVAUX (Y.C. HONORAIRES)	1'048'025.-		70'000.-		6'000.-	972'025.-

Montants soumis aux taxes eau potable :	244'608.-
Montants soumis aux taxes mesure PGEE :	232'352.-
Solde :	495'064.-

Nous ferons une campagne de demandes de dons comme au Patenschaft mais pas uniquement. Dans notre cas, nous pouvons espérer des donations pour env. Fr. 100'000.-. A savoir que le crédit doit être voté et le projet validé pour faire une demande de don au Patenschaft.

Calendrier

Les études ont débuté en janvier 2024 ; en septembre 2024, le projet a été présenté au SIN (Service des infrastructures du Canton du Jura) lequel a donné sa validation de principe du projet pour la zone 30 km/h et la zone de rencontre. Ce soir le projet vous est présenté et le crédit sera voté. Suivront début 2025 des discussions avec le SIN pour la validation finale du projet, avec les CJ et la fondation Kult pour l'aménagement de la place au carrefour de la gare. A savoir que la route appartient aux CJ dans ce coin-là ; nous sommes en discussion avec eux pour une participation pour les aménagements projetés.

Ce soir, vous votez un crédit mais pas la validation du projet. Le projet se fait dans le Plan de route cantonal qui est géré par le SIN et autres services cantonaux concernés.

Le plan de route pour les secteurs « route d'Alle » et « alentours bâtiment communal » sera envoyé au Canton en février 2025 pour validation.

En mars 2025, dépôt public des deux plans de route et de la mise en zone 30 km/h. C'est à ce moment-là que les citoyens pourront faire opposition au projet. Pour la mise en place des zones 30 km/h, il faut simplement passer à la commission cantonale de signalisation pour valider le principe. En parallèle, il est prévu de rencontrer les riverains pour discuter des points de détail et établir les conventions. Et si tout va bien, le début des travaux est prévu pour le printemps 2025.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : j'aimerais savoir si le passage pour piétons (Rte d'Alle) va rester car il faut être deux pour sortir de la maison en voiture. Une personne doit aller de l'autre côté de la route pour faire signe à celle qui sort en voiture. Julien Parietti : Normalement non car il faut justifier un passage pour piétons en zone 30km/h. (tracé des écoles ou tracé d'une gare assez conséquente par exemple). En roulant moins vite, il sera plus facile de traverser et la traversée sera beaucoup plus courte car elle ne fera que 5,70 m.

xxx : vous allez poser des signaux de 30 km/h mais avez-vous fait poser une fois un radar par la police ? J'habite le quartier et à 2 heures du matin, j'entends des sifflements et je me dis toujours : ils vont finir dans le mur d'en face ! Les automobilistes ne respectent déjà pas aujourd'hui le 50 km/h. alors je ne garantis pas qu'ils vont respecter le 30 km/h. Julien Parietti : le plan de route est déposé et si le Canton le valide, un contrôle sera effectué après une année de mise en place de la zone 30 km/h est contrôlée par la mise en place de nos boîtes officielles de radars sympathiques qui contrôlent non seulement la vitesse mais qui compte les véhicules en différenciant les poids lourds des voitures, des cycles, etc. Nous ferons alors un constat et si la moyenne est de 40km/h cela veut dire que la zone n'est pas conforme. Il faudra alors refaire des modifications. Le Canton estime que ces aménagements-là seront suffisants pour garantir un 30 km/h. car il y a déjà une porte d'entrée en venant de Alle pour faire ralentir les automobilistes qui arrivent en descente.

xxx : sur le trajet de la route d'Alle est-ce que deux convois lourds pourront se croiser ? par exemple un poids lourd et un convoi agricole ? Julien Parietti : non, il faudra se démarquer, emprunter le trottoir franchissable. xxx : est-ce que ce sera autorisé ? Julien Parietti : oui, c'est fait pour. A savoir que deux voitures auront assez place pour croiser sur la chaussée. Mais attention aux piétons. xxx : j'habite à la Route de Bonfol et il y a beaucoup de tracteurs à la belle saison et bien 500-800 camions qui passent par là et ils ne pourront pas croiser. Sans parler de la pollution que les arrêts et redémarrages de véhicules de 40 tonnes engendrent en plus du bruit.

xxx : pourquoi vous n'avez pas mis la Route de Bonfol aussi à 30km/h ? Julien Parietti : le canton n'est pas friand de mettre des zone 30 sur les routes cantonales ; il faut justifier. Dans le cas de la Route de Bonfol, ça se justifie moins facilement car il y a beaucoup moins d'habitations et il y a déjà un trottoir. Le Conseil communal a souhaité donner la priorité au secteur de la gare qui est plus problématique du fait de la

connexion avec la gare. Cette route est trop large et rectiligne ; les automobilistes ne rouleront jamais à 30 km/h.

xxx : juste avant la scierie il y a un passage pour piétons très utilisé par les randonneurs et les élèves venant du quartier En Chésal. Il faudrait pouvoir le maintenir. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

xxx : il n'y aura donc plus de passage pour piétons en zone 30 km ? Julien Parietti : oui c'est exact même si certains seront maintenus. Il sera possible de traverser partout sur la chaussée. xxx : pour avoir habité dans ce quartier, je sais que cette route est dangereuse surtout en hiver lorsqu'il y a du verglas. Il y a d'ailleurs eu plusieurs impacts vers la maison anciennement Beuret et maintenant on veut faire un trottoir dans cette zone-là... Bien qu'il y ait déjà une bande jaune, c'est plus sécurisant de longer le trottoir au Sud.

xxx : nous avons parlé du Chésal ; pourquoi ne pas réhabiliter le petit chemin de la gare, le chemin le plus sécurisé du village ? Il y a maintenant une interdiction aux piétons mais la commune aurait bien pu laisser passer les gens par là. Anne Sulliger : l'accès au petit chemin de la gare ne dépend pas de la commune mais c'est la Confédération qui nous a interdit l'utilisation. Ce n'est pas que la commune n'a pas essayé de négocier mais ça a été interdit et des panneaux ont été posés.

xxx : si j'ai bien compris sur cette route qui mène à la gare, les piétons pourront traverser la route n'importe où ? Julien Parietti : oui comme dans les zones 30 km/h les piétons traversent où ils veulent. xxx : avec le trafic qu'il y a, c'est extrêmement dangereux ; ça va être la loi de la jungle. Julien Parietti : selon le Canton, le passage pour piétons actuel n'est pas conforme car il n'y a pas assez de passage de véhicules (3000) ni de piétons même à 50 km/h. La visibilité à ce passage est très mauvaise.

xxx : si je résume ce qui a été dit depuis tout à l'heure, vous voulez mettre cette zone à 30 km/h où les enfants depuis le rond-point jusqu'à la porte d'entrée pourront traverser partout, créer un trottoir de 2 m de large accessible aux poids lourds et aux tracteurs et vous pensez que c'est sécurisé ? Les 3500 véhicules/jour du début ça fait beaucoup et maintenant 3000 véhicules/jour ne sont pas assez pour maintenir un passage pour piétons. A moins de déplacer la route je ne vois pas comment donner plus de visibilité à ce passage pour piétons. Le fait de restreindre la route, la remarque a été faite, il passe des camions, Vendlincourt est un village assez agricole ; tous les tracteurs de la Vendline passent par là pour aller au « centre » donc en pleine saison il y a beaucoup de trafic agricole ; ils n'arriveront pas à croiser. Je pense que si l'on sécurise un endroit et que l'on dit à un enfant tu vas sur le trottoir et qu'on lui envoie un camion et un tracteur, ce n'est pas très logique. Julien Parietti : beaucoup de rues dans le canton fonctionnent comme ça avec des bordures franchissables. Deux tracteurs peuvent croiser en empruntant un peu du trottoir de 2 m. de large mais il n'est pas censé emprunter le trottoir s'il y a un piéton ; il ralentit alors qu'il est à 30 km/h et laisse passer le piéton. xxx : si vous créez un trottoir côté Nord, les véhicules qui sont parkées sur la chaussée oseront parker sur le trottoir ou pas ? Julien Parietti : non. xxx : ils se parkeront où ? car s'ils parkent là c'est avec l'accord du Canton (à l'époque). Anne Sulliger : il y a de la place derrière le bâtiment pour parker.

xxx : je suis très étonnée des zones vertes que l'on veut créer ; il y en a déjà quelques-unes à Vendlincourt qui malheureusement ne sont pas entretenues ; on a quelques bancs sur lesquels on ne peut plus s'asseoir. Je suis étonnée que l'on veuille encore en rajouter. Et je suis d'autant plus étonnée de ce qui se fait ; pas devant l'école car c'est bien que l'on ralentisse pour la sécurité des enfants mais derrière l'école je trouve que c'est de la mégalomanie. Je m'excuse.

xxx : quand je fais du vélo, je prends cette bande jaune mais je ne suis jamais en sécurité en vélo le long de cette route. Alors avec un trottoir et un vélo à côté, il y aura des pépins. Certes c'est à 50 m/h mais on vous frôle, c'est très dangereux. Encore une chose : un passage pour piétons à la sortie d'un rond-point avec une haie de 80 cm, c'est très dangereux (passage pour piétons déjà existant).

xxx : félicitations quand même pour présenter un projet d'une importance pareille en moins d'une demi-heure ! Je connais les grandes lignes du projet mais je n'en connais pas les détails. Et aujourd'hui je dois donner mon aval pour voter Fr.1'050'000.- pour un projet qui concerne beaucoup d'aspects. On a reçu l'ordre du jour le 26 novembre 2024. Le 27 novembre, j'ai voulu aller consulter le budget mais il n'était pas fait. Cette petite anecdote juste pour dire que ce projet a été amené en assemblée communale sans même savoir si nous avions les moyens ou pas de faire ce projet. Je suis allé consulter le budget ; ce dernier qui vous sera présenté tout à l'heure présente un déficit de Fr. 105'000.- dont une augmentation de Fr. 46'000.- d'intérêts à court terme et à long terme. On vient de finir un objet conséquent pour la commune avec la rénovation de l'école et aujourd'hui on ne sait pas de combien la dette a été augmentée. Est-ce qu'il y a un plan d'investissement pour le reste de la législature ? Je me suis rendu à Alle avec Sandro pour une présentation de la rénovation de Stockmar. Cela représentera pour la commune plus de Fr. 20'000.- sans les divers et imprévus. Bus communal : j'ai fait 10 ans d'autorités communales et pendant 10 ans nous sommes revenus avec la question de ce bus communal qui pose un énorme problème. Quand nous aurons 6 mio de dettes vous pensez qu'une banque même si nous sommes une institution publique nous prêterait Fr. 150'000.- pour acheter un véhicule communal ? Les zones vertes, qui entretiendra les zones vertes ? Yvan est déjà au taquet ; ça veut dire que dans deux budgets on va nous demander un demi-poste de voirie supplémentaire ? Honnêtement, mesdames et messieurs, nous n'avons pas les moyens. Je ne suis pas en train de dire que tout est mauvais. Je vous invite ce soir à ne faire aucune modification ou proposition à ce projet mais tout simplement de le refuser. Néanmoins, je pense que tout n'est pas à jeter. Comme cela a été dit, il faut sécuriser des secteurs ; j'ai aussi des petits-enfants et je suis très sensible à cette notion-là. Par contre, créons une commission – ce qui aurait dû être fait – personne dans cette salle ce soir n'a été nanti de quoi que ce soit dans ce projet. Ce soir, j'invite les gens à refuser ce projet et j'invite le conseil à créer une commission qui reprenne les éléments vus ce soir : sécuriser, zone de rencontre, renouvellement des conduites, etc. et que ce soit un projet fait avec l'ensemble de la collectivité. Il y a d'ailleurs il y a le PAL qui est en cours de modification dont on n'a aucun retour actuellement.

xxx : concernant l'endettement, nous avons fait les calculs. Annick Filipetto peut nous les présenter.

L'état des dettes au 31.12.2023 nous est présenté par Annick Filpetto (détails v. annexe). Mais au total, nous avons pour Fr. 3'973'835.31 de dettes. Par habitant cela représente Fr. 7264.-. Estimation 2024 avec le projet de sécurisation routière, la dette par habitant se monte à Fr. 8741.-

xxx : pour conclure, en ce qui est de la dette pour habitant nous sommes encore tout à fait dans ce qu'on a le droit de faire. On a une grande centaine d'enfants dans le village et je pense que c'est important qu'on fasse, une fois, quelque chose pour sécuriser ces routes et que l'on prenne en compte cette problématique. Dire que ça coûte cher mais le jour où il y aura un accident... c'est trop tard. On ne peut pas attendre de se dire un jour il y aura de l'argent qui va tomber du ciel.

xxx : je suis étonné de certaines choses comme faire un deuxième trottoir à la route d'Alle alors que l'on parle de la sécurité des enfants et que rien n'est fait à travers le village jusqu'à l'école. Je pense qu'il faudrait d'abord penser à poursuivre le trottoir existant jusqu'à l'école si on veut sécuriser la route et la mobilité entre la gare et l'école. Pour en revenir à ce qu'a dit Vincent Falbriard, je suis d'accord qu'un trottoir du côté Nord de cette route est très dangereux d'autant plus que la route est en dévers. Est-ce qu'on a pensé à demander au Canton de tout refaire la route et de faire le dévers de l'autre côté ou pas ? Autre remarque, toutes les conduites sont actuellement du côté Sud de la route. Cela veut dire qu'il faudra ouvrir complètement cette route cantonale pour refaire tous les branchements qui se trouvent du côté Sud. Avez-vous pensé à ça ? Julien Parietti : les canalisations des eaux usées sont en partie au milieu de la route et la conduite d'eau potable est effectivement de l'autre côté. De tout façon lorsque l'on refait une conduite d'eau potable ce qui fuit le plus n'est pas forcément la conduite d'eau potable mais les conduites privées. Automatiquement, on va refaire les conduites privées ; que ce soit au Nord ce sont celles du Sud qu'il faudra prolonger et inversement. xxx ceux du Nord ne sont pas raccordés sur cette conduite-là mais derrière. Julien Parietti : on met la conduite dans le trottoir et de ce fait le trottoir coûte moins cher plutôt que de la mettre au milieu de la route. Le Canton a été contacté mais il n'a pas envie d'investir à Vendlincourt. Le long de la traversée du village, il est prévu de mettre des poteaux le long de la ligne jaune.

xxx : il y a 3 ans j'avais écrit à la commune pour sécuriser une partie essentielle dans le village c'était devant l'école et de l'école jusqu'à la halle. Je n'avais pas vraiment de réponse j'ai donc relancé l'année passée avec une petite pétition avec les propriétaires qui touchent les Gasses depuis l'école jusqu'à la halle. Demande de zone 30 km/h dans ce secteur. J'étais très favorable à ces zones 30 km/h à moindre coût (Fr. 20'000.- à Fr. 30'000.-) sans étude particulière. Maintenant je me retrouve devant un crédit à voter de Fr. 1'050'000.-. J'ai entendu tous les citoyens et la plupart des choses sont justes ; le secteur de la gare avec ce faux dévers est dangereux. Je me pose la question ce soir on vote oui ou non mais il n'y a pas d'autres mesures ? Julien Parietti : il y a plusieurs phases dans un projet ; dans le cas présent la commune de Vendlincourt nous a mandatés pour préparer un avant-projet que je vous présente ce soir. Nous n'avons pas de mandat d'exécution. Si crédit accepté le projet sera repris, affiné et consolidé. Nous ou un autre bureau fera des relevés de détails donc il va encore bouger. Ensuite il faudra préparer le plan de route – demande d'autorisation auprès

du Canton – et là nous aurons un projet totalement ficelé. Le projet va être représenté au Conseil communal lequel le validera ou pas toujours avec la possibilité d'effectuer des modifications. A voir s'il faut faire une commission spéciale.

xxx : j'entends les arguments et expériences des citoyens qui sont légitimes mais il y a un consensus à trouver sur la nécessité de sécuriser ce passage très fréquenté pour beaucoup de raisons. Sans vouloir mettre de priorité même si à mon avis la sécurité des usagers est prioritaire, est-ce qu'il y a d'autres alternatives pour sécuriser la route d'Alle sachant que l'économie rurale y est importante les grands convois aussi. Julien Parietti : Les cycles doivent obligatoirement passer là car c'est un itinéraire cantonal et régional des cycles ; on passe par là pour aller à Bonfol, c'est la signalétique jurassienne qui le dit. Nous devons prendre en compte les piétons ce qui est le cas avec le trottoir au Sud et pour sécuriser davantage nous pouvons faire un trottoir au Nord. Nous pourrions faire des bandes mixtes (trottoir pour piétons et cycles). Ces bandes sont plus larges qu'un mètre cinquante il faudrait agrandir le trottoir Sud car il n'est pas assez large et il a une bordure haute. La seule alternative que nous avons trouvée pour que le dossier passe au Canton, c'est de mettre cette route en zone 30 km/h ; dans ce cas les cycles sont plus sécurisés, c'est prouvé, il y a moins d'accidents pour les vélos dans les zones 30 km/h. Pas d'autre alternative dans le tissu urbain. D'où la solution présentée ce soir avec ce double trottoir pour sécuriser les piétons, à cette mise en zone 30 km/h pour diminuer la vitesse ; nous n'avons pas d'autre alternative dans le tissu urbain. Ce n'est pas la même chose de traverser une route de 5.50 m de large qu'une route de 7.70 m à 8.30 comme actuellement.

xxx : dans certains cantons ou communes il y a des trottoirs communs pour cycles et piétons. Julien Parietti : c'est possible mais le trottoir au Sud devrait être refait à plus de 2 m. de large et il faudrait enlever la bordure pour faire un trottoir franchissable. A vue de nez, cela représente une dépense de plus de Fr. 100'000.-.

xxx : concernant le passage pour piétons que vous voulez supprimer, je suis régulièrement confronté à des automobilistes qui ne s'arrêtent pas pour laisser passer les piétons. Comment allez-vous faire pour que les automobilistes s'arrêtent à 30 km/h ? Julien Parietti : le trottoir sera prolongé jusque chez Cramatte ; les voitures arriveront à 30 km/h et la chaussée sera moins large à traverser.

xxx : je trouve très bien la mise en zone 30 km/h. Mais pourquoi vous supprimez un passage pour piétons et que vous construisez un nouveau trottoir ? et qui va aller s'asseoir sur le banc car y a des points verts un peu partout à Vendlincourt. Julien Parietti : il est prévu deux bancs dans ce secteur mail il est prévu que le projet Kult soit intégré. Cat cette petite patate qui fait office de rond-point mais qui n'en est pas un. Si des personnes viennent visiter, elles auront deux bancs pour s'asseoir. Il y a peu de bancs à Vendlincourt pour les personnes âgées ; elles pourront faire une petite halte. Les zones vertes coûtent moins cher que de remettre de l'enrobé partout. Par exemple une prairie fleurie qui amène un peu de diversité est qui est fauchée deux fois par année.

xxx : je trouve qu'il est difficile de s'exprimer sur ce sujet. Je félicite le Conseil communal pour ce projet car je trouve qu'il est cohérent. La gare a été rénovée. Un

super projet - Kult – va arriver dans le secteur de la gare. Nous avons une école au milieu du village avec nos enfants qui empruntent les transports publics c'est donc tout à fait cohérent de sécuriser cette portion de route. Le seul moyen de sécuriser cette route avec des moyens limités et tant pis pour l'industrie agricole et ceux qui aiment les grosses voitures c'est bien de diminuer la vitesse. Quand il y a un choc c'est exponentiel, si vous chopez un gosse à 20 km/h ou à 50 km/h les dégâts ne sont pas les mêmes. Au niveau du bruit c'est exactement pareil. Ce projet me plaît beaucoup et j'y suis très favorable. En plus on en profite pour remplacer nos conduites souterraines vieillissantes et de toute façon on devra le faire. On a plein de jeunes enfants et de jeunes familles. Je pense à eux et à cet avenir qui est là et je crois que cet investissement d'un peu plus d'un million est tout à fait intéressant. Quand nos ancêtres ont construit une école sur un marais où c'était vraiment compliqué, ils l'ont fait ! S'ils n'avaient pas fait cet investissement on en serait où ? Je dis oui à ce projet qui certes n'est pas parfait, que des gens devront faire des concessions et faire attention aux piétons, pour une fois tant mieux on s'occupe du piéton. Avec nos grosses bagnoles, nos gros tracteurs, nos véhicules poids lourds nous devons aussi faire attention aux piétons. Vendlincourt est un village où il faut bon vivre et la preuve c'est que des familles s'y installent. Je trouve que ce projet est un projet d'avenir qui coûtera des sous mais au moins on dépensera de l'argent pour nous !

xxx : j'entends tout je n'ai pas tout à fait compris, finalement qui a la priorité en zone 30 km/h ? c'est le piéton ? Julien Parietti : dans une zone de rencontre comme devant l'école, le piéton est prioritaire, la voiture doit s'arrêter. En zone 30 km/h, le véhicule roule à 30 km/h et s'arrête si le piéton donne l'intention de traverser. Il y a une communication entre le piéton et l'automobiliste, on se regarde, on se fait signe. Pour le passage piéton qui pose problème à la route d'Alle, on peut aussi essayer de demander au Canton de maintenir mais déplacer ce passage pour piétons un justifiant que c'est le chemin de la gare emprunté par les écoliers et voir s'il accepterait. C'est cohérent d'essayer.

xxx : remercie le Conseil communal d'apporter des idées et de faire des propositions. C'est important que le village bouge. Le projet n'est pas tout à fait abouti. Je rejoins l'idée de mettre en place une commission et d'affiner le projet. Comment prioriser ? Quel secteur on veut véritablement aborder ? Est-ce que l'exemple du trottoir est la meilleure manière d'apporter davantage de sécurité ? Il y a eu beaucoup de questions ouvertes auxquelles nous n'avons pas eu de réponses définitives. Mettre des îlots verts dans un village qui compte des centaines d'hectares de forêts et de terres agricoles me surprend un peu. Je suis très attentif à la place qui sera aménagée devant notre le bâtiment Kult (réhabilitation de l'usine des pierres fines). Je n'ai malheureusement pas été consulté jusqu'au bout pour la coordination avec notre projet. Je suis surpris d'apprendre que le terrain appartient toujours aux CJ et que nous votons un crédit sur un terrain qui n'appartient pas à la commune. Alors oui, il s'agit d'un avant-projet auquel il manque quelques étapes et il me paraît prématuré de le discuter et de le voter en l'état. J'invite aussi les gens, ce soir, à refuser ce crédit. Songer à mettre en place cette commission dont je veux bien faire partie s'il le faut mais il manque encore quelques étapes avant d'aller au bout de ce crédit.

xxx : merci aux autorités de proposer quelque chose. La sécurité de nos enfants est importante c'est un sujet qui brûle sur les lèvres depuis un petit moment. En termes de priorisation déjà dans le PAL c'est quelque chose qui a été évoqué. Je trouve, comme Marcel Challet, qu'il manque la liaison au milieu mais sinon le projet dans son ensemble me plaît beaucoup. Ce sera peut-être la première zone 30 km/h à Vendlincourt mais pas la première qui a été mise en place dans le canton du Jura. On est dans une pré-étude, dans un avant-projet et il faut faire confiance. Cet investissement pour le futur est intéressant et on doit le faire. Je ne pense pas qu'il faut attendre plus longtemps car la direction qui est donnée est la bonne.

xxx : il est clair que si on veut augmenter la sécurité des enfants il faut baisser la vitesse. Je ne suis pas contre la zone 30 km/h mais doit-on mettre en place toute cette infrastructure ? J'ai lu qu'à Bure, ils mettent le village en zone 30km/h pour un coût de Fr. 120'000 - Fr. 130'000.-. Si on se concentrait déjà sur la zone 30 km/h on augmenterait déjà passablement la sécurité. Un point me dérange particulièrement : êtes-vous conscients que tout le village après l'école direction Coeuve au vu des obstacles qu'il y aura à la route d'Alle que le trafic reparte sur le haut du village ? Ce qui engendrera une diminution de la sécurité à la Chaive, route assez étroite avec beaucoup de trafic agricole et si le trafic routier privé augmente de 30 à 50%, ce sera une zone passablement dangereuse.

xxx : chacun a ses intérêts, les paysans ont besoin de travailler, etc. La tendance est plutôt à la négative ce soir. Mes intérêts sont les mêmes que bien des parents de ce village. Si le projet est refusé ce soir, que peut-on faire pour la sécurité ? Julien Parietti : l'entrée en matière a été acceptée donc le projet sera voté. En cas de refus, le projet devra repasser sur la table du conseil.

xxx : est-ce qu'il serait possible de splitter le vote en deux et voter par exemple la zone à 20 km/h qui apparemment ne pose pas de problème ?

xxx : à Bourrignon ils ont fait un passage sécurisé avec un îlot et des chicanes de chaque côté pour sécuriser les piétons en zone 30 km/h. Ne pourrait-on pas faire la même chose en aménageant un îlot sur lequel les piétons peuvent s'arrêter au cas où les voitures ne les voient pas. Deux chicanes de chaque côté annoncent la présence d'un passage pour piétons. Julien Parietti : c'est nous qui avons fait le projet à Bourrignon. Ici, le contexte est différent. Nous sommes dans une zone courbe et la piste cyclable est interrompue. A notre avis, avec la zone 30 km/h ainsi réfléchi on règle à la fois les problèmes de vitesse, de sécurité des piétons et des cycles. L'idée d'avoir un deuxième trottoir au Nord a été préconisée par le Canton ; le bureau d'ingénieurs et le Conseil communal estiment que c'est une bonne chose.

xxx : en parlant de sécurisation, il y a aussi le tronçon école-halle polyvalente où les lumières ne sont pas adaptées (y compris secteur Les Gasses). Dans l'enveloppe à disposition ce soir pour la sécurité, il est possible de mettre en place des mesures qui au final ne coûteront que Fr. 900'000.-. Par contre s'il est refusé... David Couso : le dossier repartira sur la table du conseil commune.

xxx : vous avez tous parlé en tant qu'adulte. Pas une seule fois vous vous êtes positionnés par rapport à une enfant. Un enfant, dans sa vision globale de la situation dont l'emprunt d'un trottoir, selon l'option d'enlever le passage pour piétons du haut devra emprunter celui du bas, au rond-point. Un enfant en bas âge ou jusqu'à 10 ans observe à droite et à gauche. Forcé à prendre le passage pour piétons au rond-point il devra regarder à droite, à gauche et aussi toutes les voitures qui viennent de Vendlincourt ce qui va être compliqué pour lui. L'option de mettre un passage pour piétons vis-à-vis de chez Jean-Marc est une option très valable pour rapport à la position d'un enfant.

xxx : je reviens sur la proposition de Gauthier et de moi-même : nous avons proposé et incité la population à refuser ce projet non pas pour tout jeter à la poubelle mais à notre avis ce projet n'est pas mûr aujourd'hui pour passer en votation ; nous demandons la création d'une commission qui reprendra toutes les discussions qu'il a eues ce soir et qui priorisera ; peut-être que nous reviendrons dans six mois ou deux ans avec un projet qui coûtera 1,5 mio mais il aura été validé par l'ensemble de la population. Si c'est refusé ce soir, on reprend les bases du projet actuel – un énorme travail a déjà été fait – et on va de l'avant avec cela. Donc créons une commission avant de passer un vote un montant aussi important au niveau financier. xxx ajoute : financier et sécuritaire.

David Couso : la création de la commission est de toute façon du ressort du Conseil communal. Elle ne sera pas votée en assemblée communale.

xxx : nous demandons le vote à bulletin secret. David Couso : il faut que le 10% des votants en assemblée accepte le vote à bulletin secret. Nous allons passer au vote.

xxx : est-ce que l'on vote sur le projet ou sur la commission ? David Couso : non, on vote sur le crédit qui est voté en bloc et qui sera accepté ou refusé.

David Couso : que celles et ceux qui acceptent le vote à bulletin secret lèvent la main.

Le vote à bulletin secret est accepté.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à bulletin secret** :*

Acceptez-vous le crédit de CHF 1'050'000.- (TTC) à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation des travaux suivants : mise en place de zones 30km/h dans les rues communales, création d'un trottoir et renouvellement partiel des infrastructures à la Route d'Alle, aménagement d'une zone de rencontre et renouvellement partiel des infrastructures autour du bâtiment communal et donnez-vous compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ?

Donc si vous acceptez le crédit, votez « oui » et si vous refusez le crédit, votez « non ».

Les bulletins sont distribués à l'assemblée.

xxx : j'aurais apprécié que le scrutateur accompagne la boîte.

L'objet susmentionné est refusé avec 69 non et 27 oui

3. Discuter et approuver le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Vendlincourt et le règlement tarifaire s'y rapportant ;

Les règlements communaux RAEP et RETE sont déposés publiquement au bureau communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée où ils peuvent être consultés.

Rapporteur : Pierre Falbriard, Conseiller pour l'entrée en matière

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale, *Loi sur la gestion des eaux (LGEaux)* de 2016, modifiée en 2019 nous demande de mettre à jour nos règlements communaux et tarifaires concernant les eaux, eau potable et eaux usées.

Ces règlements sont faits par le Canton et la Confédération afin que nous ayons tous une base de travail commune. Un règlement-type que nous avons adapté le mieux possible à notre commune.

Ce soir, c'est M. Fabrice Burrus du bureau ATB qui présentera/explicitera ces règlements avant de passer au vote.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

La parole est ensuite donnée à M. Burrus, ingénieur du bureau ATB pour la présentation du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire (projection d'un Powerpoint).

M. Burrus explique la démarche pour la mise en œuvre de ces nouveaux règlements dont le contexte légal et la méthode de calcul qui sont quasiment les mêmes pour les deux règlements dont il est question ce soir.

Commençons par l'approvisionnement en eau potable et règlement tarifaire. Tout repose sur l'entrée en vigueur de la Loi sur la gestion des eaux en 2016 et modifiée en 2019 qui prévoit que le système doit s'autofinancer, c'est-à-dire que l'on doit créer les fonds suffisants pour garantir l'alimentation en eau potable, assurer une qualité du réseau, répondre aux frais d'exploitation pour la distribution de l'eau et l'assainissement des conduites.

Pour ce faire, le Canton a édicté une directive en 2020 : un cadre très précis pour le calcul et les règlements de base pour établir cette gestion des eaux.

Les tarifs qui vous seront proposés sont passés par la Surveillance des Prix de la Confédération qui fait une recommandation laquelle est ensuite discutée entre les Autorités communales et cantonales pour arriver au résultat qui sera voté ce soir.

La méthode de calcul est un fichier Excel développé par le Canton (ENV) qui permet d'établir ces tarifs selon une échelle de consommation. Le principe est de mettre en place un tarif de base et un tarif de consommation qui doivent finalement couvrir les frais liés à l'approvisionnement ou au traitement des eaux.

Finalement la commune a la possibilité de jouer que sur deux valeurs ; attribution annuelle au maintien de la valeur du réseau qui va varier entre 60 et 100%. L'autre aspect c'est le taux de couverture des frais annuels répartis entre une taxe de base et une taxe de consommation. La taxe de base contribue à maintenir le réseau en état et la taxe de consommation rémunère les frais liés à l'exploitation du réseau. Cette taxe doit se situer dans une fourchette entre 30 et 70 %. Ce sont les deux réglages que la commune peut apporter pour définir les tarifs que nous retrouverons dans le règlement tarifaire.

Eau potable situation actuelle :

La commune applique les taxes suivantes : une taxe de consommation forfaitaire de Fr. 280.-/année ; c'est un minimum à payer sur la consommation et une taxe de consommation de Fr. 2.80/m³, plus la location de compteur de Fr. 18.-/année.

Pour commencer, nous avons évalué ce que rapportaient ces éléments-là en fonction du nombre d'habitants et des différentes consommations et on a environ Fr. 132'000.- à Fr. 133'000.- qui doivent être couverts par ces taxes.

Nous avons procédé à une estimation des coûts/frais d'exploitation ; il y a plusieurs éléments mais ce qui coûte le plus c'est l'achat d'eau au SEV. Le SEV a pratiqué un tarif de Fr. 1.-/m³ durant de nombreuses années mais il est aussi soumis à ce principe-là et a dû augmenter le prix de l'eau de 30cts/m³ pour le facturer aujourd'hui à Fr. 1.30/m³ aux quatre communes faisant partie du Syndicat des Eaux de la Vendline.

Nous arrivons à des frais d'exploitation de Fr. 130'000.- mais en plus de cela, nous avons la nécessité de maintenir le réseau en état. Nous avons 3.6 mio de valeur des conduites ; nous avons aussi le prix des compteurs qu'il faut renouveler au bout d'un certain nombre d'années. Lorsqu'il y a des fuites, il faut intervenir et remplacer des conduites. Tout cela rapporté à une durée de vie standard (durée de vie des conduites 80 ans) il y a encore Fr. 30'000.- qui viennent se rajouter ; il faut donc couvrir Fr. 160'000.- pour assurer la pérennité du réseau et de la distribution d'eau.

Sur cette base-là, le Conseil communal a décidé d'appliquer un taux de maintien de la valeur de 60% (le plus bas possible). C'est la Confédération et le Canton qui imposent cette valeur minimale. Ensuite le Conseil communal a dû définir une répartition entre

- **La taxe de consommation oscille entre Fr. 2.50/m³ pour les petits consommateurs à Fr. 1.85/m³ pour les grands consommateurs.**
- **La taxe de base oscille entre Fr. 215.-/an pour les petits consommateurs à Fr. 1'405.-/an pour les grands consommateurs.**

Les taxes ainsi fixées couvrent les besoins financiers nécessaires pour assurer la pérennité et le maintien du réseau ainsi que la distribution de l'eau potable.

Au niveau d'un ménage de 4 personnes la taxe d'utilisation (TB+TC) représente un coût de Fr. 740.-/année (en 2025) ; actuellement, le même ménage paie Fr. 613.20/année (2024), d'où une augmentation d'un peu plus de Fr. 2.-/pers./mois.

Ce règlement a été soumis à la Surveillance des Prix de la Confédération ; aucune demande de correction n'a été demandée par cet organe de surveillance. Les taxes proposées sont donc validées par la Surveillance des Prix.

Nous pouvons par ailleurs vous informer qu'en nous soumettant son règlement d'approvisionnement en eau, la commune mixte de Vendlincourt a rempli son devoir de consultation prévu par l'art. 14 al. 1 LSPr. Les exigences formelles de l'art. 14 al. 1 LSPr sont donc remplies.

Le président informe l'assemblée qu'il s'agit d'un nouveau règlement et que normalement il doit être lu dans son intégralité. Cependant, au vu du nombre de pages (18 pages), il propose à l'assemblée de passer le règlement par chapitres (4 chapitres) avec quelques précisions lorsqu'il y a des changements significatifs par rapport à l'ancien règlement. L'assemblée doit donner son accord en votant.

L'assemblée accepte, à la majorité évidente (main levée), de voter le règlement chapitre par chapitre.

Nous validerons donc chapitre par chapitre puis le règlement dans son intégralité sous forme de vote final.

La parole est donnée à PF qui passe en revue le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).

Comme on l'a dit, nous n'allons pas tout lire mais vous avez peut-être eu l'occasion de lire ce règlement au bureau communal ou sur le site internet de la commune.

Chapitre : Généralités

Ce chapitre définit les principes généraux comme les obligations et droits du service des eaux ; nous pouvons citer les articles suivants :

- Art 4 : la commune doit assurer l'approvisionnement en eau.
- Art 8 : cas particuliers comme une sécheresse, pénurie d'eau, travaux..., le service des eaux peut restreindre l'approvisionnement en eau.

Le chapitre « Généralités » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Approvisionnement en eau potable

Séparé en deux parties : installations publiques d'approvisionnement et installations privées.

Installations publiques : infrastructures d'approvisionnement en eau (captage, stockage, distribution aux conduites privées). A Vendlincourt, nous travaillons avec le SEV qui est notre fournisseur mais c'est la commune qui est responsable de l'approvisionnement en eau de ses habitants.

L'article 21 définit quoi faire lorsqu'un compteur semble indiquer des fausses mesures. Cette situation nous est arrivée il y a une année, nous étions un peu dépourvus et avons fait des mesures pratiquement toutes les semaines pour essayer de comprendre. Maintenant, c'est indiqué dans le règlement que lorsque qu'un abonné met en doute la précision de mesure du compteur le Service des eaux doit aller voir et la marche à suivre est prévue dans ce règlement.

Pour rappel, les installations publiques sont toutes les installations qui viennent du réservoir jusqu'aux connexions des installations privées (qui vont aux maisons). Les installations privées sont celles qui vont de la conduite principale communale jusqu'aux différents bâtiments.

Article 28 : lorsqu'il y a une nouvelle connexion, elle doit faire l'objet d'une demande écrite au Service des eaux. C'était déjà le cas avant mais c'est plus clair dans le nouveau règlement.

Tous ces articles ce ne sont pas nous qui les avons écrits mais bien la Confédération et le Canton ; ce qui nous avons pu adapter se situe au niveau des tarifs.

Article 33, autre article intéressant qui règle les prélèvements d'eau temporaires, manifestations, chantiers, usage agricole, cas dans lesquels une autorisation doit être demandée au service des eaux communal. Il en est de même pour l'utilisation des hydrantes ; la commune doit être avertie et le cas échéant donnera son accord et avertira le service du feu.

La parole est demandée :

xxx : à quel moment le réseau privé devient communal et inversement ? Dans le temps c'était simple quand il y en avait deux sur une prise d'eau c'était communal mais aujourd'hui on ne sait pas où s'arrêter ; ce sera bientôt privé jusqu'au réservoir. Est-ce que c'est réglé dans ce règlement ? PF : oui, ces notions sont reprises à l'article 23. PF donne lecture de l'article 23 al. 1 :

*Installations
privées*

Art. 23 ¹ Dans la zone d'approvisionnement délimitée par le PGA, les installations privées d'approvisionnement en eau potable des biens-fonds sont:

- a) *le dispositif de prise, soit le té (pièce de prise entre la conduite de distribution et la conduite de raccordement) et la vanne d'arrêt ;*
- b) *la conduite de raccordement qui relie la conduite de distribution au compteur ;*
- c) *les installations domestiques, soit toutes les conduites et tous les équipements placés après le compteur.*

Comme actuellement, quand une conduite part pour deux propriétaires, la conduite de départ est aux deux propriétaires mais ensuite elle se divise à chaque propriétaire.

xxx : ce n'est pas très clair car par exemple, chez moi, nous sommes alimentés par la conduite sur la route principale, ça monte et ça alimente quatre propriétaires. PF : elle est commune jusqu'au premier raccordement qui va chez toi et ensuite depuis ce raccordement aux deux autres bâtiments qui sont la Schaefferie et chez Mme Meyer, et après le té qui est à toi, la conduite qui suit est la propriété de la commune et de Mme Meyer. Cela n'a pas changé avec le nouveau règlement.

xxx : et le fait que tout passe sur mon terrain ? xxx : c'est du droit privé qui ne ressort pas du règlement sur les eaux.

Le chapitre « Approvisionnement en eau potable » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Financement

Dans ce chapitre il est expliqué comment financer les infrastructures ; c'est ce qu'a expliqué M. Burrus avant. Cela nous permet de prévoir un fonds de renouvellement et d'agrandissement du réseau si nécessaire. Trois articles sont vraiment importants :

Article 41 - maintien de la valeur : les attributions annuelles sont calculées sur la base d'un taux d'attribution compris entre 60 et 100% de la valeur de remplacement. Le Conseil communal est parti sur une base à 60% pour éviter des factures d'eau trop élevées.

Article 46 - taxe de base : comme vous le savez et jusqu'à aujourd'hui la commune de Vendlincourt n'en avait pas ; une des seules communes du Jura à ne pas en avoir ; par contre, nous avions une facture minimale de Fr. 250.- lorsque le prix du m3 était à Fr. 2.50 autrement dit on payait de toute façon les cent premiers m3. Maintenant, la taxe de base est obligatoire. Vous verrez que dans le calcul final des coûts cette taxe de base vient en plus de la facture au m3 que nous avons jusqu'à présent.

Article 47 - taxe de consommation : elle est calculée par rapport à énormément de choses mais comme le Canton et la Confédération proposent, moins on consomme d'eau moins la facture sera élevée et forcément celui qui consomme plus d'eau qu'un autre paiera plus d'eau. Jusqu'à présent ce n'était pas le cas surtout pour les petits consommateurs.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : art. 41 pourquoi y a-t-il des attributions annuelles sur le réservoir, le captage etc. car ça appartient au SEV ; doit-on aussi financer le SEV ? Non, pour nous, tout ce qui est du captage, du réservoir, etc. est à Fr. 0.-. Ce qui concerne vraiment la commune ce sont les conduites et hydrantes.

xxx : alors il n'y aura plus de taxe sur les compteurs ? PF : non mais c'est indépendant de cela.

David Couso : nous reviendrons en détails sur les tarifs.

xxx : si j'ai bien compris, on va rajouter un pot dans lequel on verse de l'argent pour entretenir ce qu'on a en plus de ce qu'on payait déjà avant ? PF oui exactement.

xxx : comment faisait-on avant pour entretenir tout cela sans la taxe ? PF : on faisait tout à l'arrache. Lors d'une fuite on essayait de faire la réparation du mieux possible, le plus rapidement possible et le moins cher possible car nous n'avions pas de fonds. Vous verrez dans le budget qu'il y a toujours un montant pour la réparation des fuites mais on ne peut pas savoir si nous en aurons une, deux, vingt ou trente dans l'année. Annick Filipetto : comme nous n'avions pas de fonds pour l'eau propre, l'argent était pris dans le compte courant. Nous avons l'obligation de créer un fonds donc en cas de réparation nous prendrons l'argent sur ce fonds aussi pour payer les intérêts et amortissements.

xxx : la valeur calculée est basée sur cette dépense annuelle ou est-elle fixée par la Confédération ? PF : comme l'a dit Fabrice Burrus tout à l'heure, nous avons fait une moyenne de nos budgets ce qui nous permet d'avoir un montant représentatif des dépenses annuelles.

xxx : ce règlement est édité par la Confédération et la commune de Vendlincourt n'a pas d'autre choix que de voter en faveur de ce règlement ce soir. PF : la proposition faite ce soir a le droit d'être refusée. Si refusé, le règlement sera reproposé à une autre assemblée en essayant de jongler avec pas grand-chose car nous sommes déjà au 60% de maintien de la valeur (min.) et au 35% de la taxe de base ; nous aurions pu descendre à 30% mais il n'est pas certain que nous aurions payé moins cher. La volonté de la commune est de proposer des tarifs le plus pas possible. Fabrice Burrus : nous avons bien deux règlements, le règlement standard avec le texte qui est un modèle proposé par le Canton que toutes les communes ont repris en y apportant quelques petites adaptations et il y a le règlement tarifaire avec des prix au m3 et des taxes de base. Si, dans dix ans, il y a la nécessité de revoter les tarifs on peut modifier le règlement tarifaire sans revoter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable. David Couso : par contre ces règlements-là sont prévus pour une dizaine, quinzaine d'années. Fabrice Burrus : les tarifs ont été calculés pour être stables et applicables durant une bonne dizaine d'années tout en couvrant les besoins.

David Couso : ce soir nous allons voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable et le règlement tarifaire s'y rapportant. Si le premier règlement est accepté et le règlement tarifaire refusé, le tout est refusé en bloc.

PF : en cas de deuxième refus, le Canton va nous imposer ces règlements à ses conditions.

xxx : les attributions de 60 et 35% sont donc versées sur un fonds en vue des investissements qui seront faits dans les années futures ? PF : exactement.

Le chapitre « Financement » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Dispositions pénales

PF : comme dans tout règlement nous sommes obligés de dire que si quelque chose ne joue pas des mesures ou des amendes sont prévues.

Le chapitre « Dispositions pénales » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** du règlement (vote final).*

Approuvez-vous le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Vendlincourt ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

Nous passons ensuite à la présentation du Règlement tarifaire (eau potable) ; la parole est donnée à M. Fabrice Burrus.

Ce règlement tarifaire résume les choix qui ont été présentés avant donc aux articles 4 et 5 nous retrouvons le taux d'attribution du maintien de la valeur de 60% ainsi que le taux de couverture du total des charges de l'approvisionnement en eau par la taxe de base (35%) et la taxe de consommation (65%). Nous retrouvons également les taxes de base annuelles en fonction des différentes tranches de consommation.

PF : la taxe de base est nouvelle à Vendlincourt.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : c'est cette taxe de base qui va couvrir le maintien des infrastructures ? PF : oui.

xxx : et la taxe de consommation couvre le coût de l'eau ? M. Burrus : oui, les frais d'exploitation, soit l'achat de l'eau et de la distribution.

xxx : y a-t-il un tarif préférentiel pour les agriculteurs comme par le passé ? PF : tu penses certainement aux UGB ; cela n'existe plus. Maintenant c'est par rapport à la quantité. Plus on consomme d'eau plus la taxe de consommation diminue par m3. Plus on consomme d'eau moins elle est chère à l'achat.

xxx : la personne qui pose de mitigeurs sur tous ses robinets est punie parce qu'elle ne consomme pas d'eau ? PF : non avant c'était le cas avec l'ancien règlement mais plus maintenant avec le nouveau règlement. Avec l'ancien règlement une consommation de 99 m3 ou de 3 m3 était facturée la même chose (forfait min.). Maintenant si vous consommez 3 m3, il y a bien la taxe de base qui est là pour les infrastructures mais ensuite il sera facturé 3 m3 à Fr. 2.50 pour la consommation. M. Burrus : la commune a fait le choix de mettre 65% sur la taxe de consommation c'est-à-dire que la grosse part c'est la consommation autrement dit on paye les m3 d'eau effectivement consommés. On incite donc les citoyens à économiser l'eau. Si vous économisez dix litres sur la consommation vous les retrouvez directement sur la facture.

xxx : j'ai fait une comparaison par rapport à la facture de cette année (env. 180 m3) et les nouveaux tarifs ; cela représente une augmentation de 50% de ma facture d'eau. PF : c'est exact. Les différentes simulations sont montrées à l'écran. M. Burrus : on se base sur 55m3 par personne par année de consommation d'eau. Pour changer de tranche, il faut déjà être dix personnes.

xxx : concernant le coût de réparation des fuites d'eau dont on parlait avant, ces Fr. 50'000.- venaient d'où exactement ? PF : ils viennent des impôts mais il faut se rendre compte que maintenant nous payons l'eau Fr. 2.50 voire Fr. 2.80 le m3 quelle que soit la consommation et là on peut voir que nous sommes de toute façon plus bas que le prix du m3 payé actuellement. xxx : si on ne dépense pas ces Fr. 50'000.- du budget communal y aura-t-il des compensations ? PF : ces Fr. 45'000.- ne seront plus au budget ou plutôt y seront différemment.

xxx : y aura-t-il une baisse d'impôts si Fr. 50'000.- vont rentrer comme ça ? Annick Filipetto : il y a une obligation légale (canton) de créer un fonds. Si nous avons une fuite qui coûte Fr. 5'000.- ou Fr. 10'000.- ce n'est pas un problème. Mais nos conduites ont 100 ans. Si un gros bout pète et qu'on en a pour Fr. 150'000.- ou Fr. 200'000.- de réparations, nous devons demander un crédit. Jusqu'à maintenant nous avons eu de la chance de ne pas avoir de gros bout de conduite qui lâche. Selon les années on peut avoir entre Fr. 20'000.- et Fr. 40'000.- de frais ; s'il s'agit d'une fuite sur d'autres propriétaires, nous refacturons les frais au propriétaire concerné. C'est comme au SEV, nous sommes obligés de créer un fonds et nos conduites ont quand même cent ans ! Comme c'est arrivé à d'autres communes, si nous devons réparer un gros bout de conduite, nous pourrions prendre l'argent sur ce fonds. Alors prendre l'argent des finances communales pour payer ces frais, c'est un peu plus complexe que cela... Vous verrez le budget mais on ne peut pas dire on gagne Fr. 50'000.- on baisse les impôts. En tant que caissière, je trouve que c'est un faux débat.

xxx : il est vrai que notre réseau d'eau est en très mauvais état et jusqu'à maintenant nous avons fait au plus urgent, on met des coques et on répare que sur 20 à 30 cm.

Il y a un moment où il faudra assainir le réseau d'eau. PF montre une carte avec le réseau des canalisations d'eaux usées avec les états ; les couleurs représentent les dates auxquelles elles ont été posées. Rouge = avant 1960, orange, jusqu'à 1979, etc. Vous pouvez constater que nos canalisations d'eaux usées sont très anciennes mais c'est pratiquement le même problème pour les conduites d'eau potable. Ce fonds est donc indispensable.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée.***

Acceptez-vous le règlement tarifaire se rapportant au Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Vendlincourt ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

4. Discuter et approuver le nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Vendlincourt et le règlement tarifaire s'y rapportant ;

Rapporteur : Pierre Falbriard, Conseiller pour l'entrée en matière

Voulez-vous entrer en matière pour le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées et son règlement tarifaire ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Burrus, ingénieur du bureau ATB et Pierre Falbriard pour la présentation du projet (présentation Powerpoint).

Pour l'assainissement des eaux c'est à peu près le même principe de calcul, même démarche qui a été faite. L'idée est de mettre en place une taxe de base et une taxe de consommation avec les mêmes possibilités de jouer sur l'attributions du maintien de la valeur et la répartition entre taxe de base et de consommation.

Financement actuel

La commune de Vendlincourt applique les taxes suivantes pour l'assainissement des eaux :

Libellé	Unité	2024
Taxe de base	CHF/an	0.-
Taxe de consommation	CHF/m ³	2.20
Taxe de raccordement unique	% VO	0.-

En 2023, les taxes permettaient au service de l'assainissement des eaux d'assurer le revenu moyen suivant :

78'623.- CHF /an
(excl. la taxe de raccordement)

Financement nécessaire

Les taxes pour l'assainissement des eaux doivent couvrir la somme des frais d'exploitation et l'attribution annuelle pour le maintien de la valeur des installations.

Libellé	Unité	2020	2021	2022
Personnel d'exploitation	CHF/an	0	0	0
Matériel	CHF/an	0	0	4'932
Mobilier, machines, véhicules	CHF/an	0	0	0
Taxes MP	CHF/an	4'968	5'004	4'959
Matériel première et matériel auxiliaire	CHF/an	0	0	0
TVA	CHF/an	2'319	2'370	2'190
Assurances	CHF/an	0	0	0
Syndicat : exploitation	CHF/an	66'612	66'612	66'612
Syndicat : maintien de la valeur	CHF/an	0	0	0
Imputations internes	CHF/an	4'968	5'004	4'959
Crédences	CHF/an	0	146	73
Total	CHF/an	78'887	79'138	83'665
Moyenne	CHF/an		80'563	

Libellé	Valeur de remplacement CHF	Durée d'utilisation an	Taux de renouvellement %	Attribution annuelle CHF/an
Collecteurs	6'160'000	80	1.25	46'130
Ouvrages spéciaux	30'000	50	2.00	360
STEP	0	33	3.00	0
Total	6'190'000	133	6.75	46'490

Somme des frais pour le service de l'assainissement des eaux	
Libellé	Coûts annuels CHF / an
Frais d'exploitation	80 563
Attribution annuelle pour maintien de la valeur	46 490
Somme	127 053

Actuellement pour les eaux usées nous payons uniquement une taxe de consommation de Fr. 2.20/m³. Cette taxe ramène environ Fr. 79'000.- sans la taxe des nouveaux raccordements. Que va coûter le maintien à long terme du réseau ? L'évaluation a été basée sur plusieurs années passées. Les gros postes sont ce que la commune paye au SEVEBO et la taxe sur les micropolluants ; nous arrivons environ à Fr. 80'000.- de frais d'exploitation et selon le même principe nous avons un réseau de collecteurs qu'il faut renouveler. Canalisations qui ont une durée de vie d'environ 80 ans et comme on l'a vu se détériorent avec le temps. L'un dans l'autre, la somme des frais pour le service de l'assainissement des eaux est de Fr. 127'053.- par année.

PF : à noter encore que la valeur de nos canalisations (eaux usées) est de plus de 6 mio. de francs.

Financement futur

Le Conseil communal a choisi un taux de 60% d'attribution annuel du maintien de la valeur et la répartition suivante par rapport au taux de couverture des frais annuels : 35% pour la taxe de base et 65% pour la taxe de consommation. Taxe unique de raccordement d'un nouveau bâtiment au réseau : 30‰ de la valeur officielle.

Les taxes sont réparties selon les mêmes tranches que pour l'eau potable, autrement dit une taxe de consommation allant de Fr. 2.50 à Fr. 1.70 par année et une taxe de base allant de Fr. 170.-/an à Fr. 1'720.-/an pour les grands consommateurs.

Financement futur

Pour le calcul des taxes de l'assainissement des eaux, la commune de Vendlincourt a choisi les taux suivants:

- **60%** d'attribution annuel du maintien de la valeur
- Taux de couverture des frais annuels de **35%** pour la taxe de base et **65%** pour la taxe de consommation
- Taxe de raccordement : **30‰** de la valeur officielle

Les résultats du calcul sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Libellé	Revenu total [Fr. / an]	Montant TC [Fr. / m ³]	Montant TB [Fr. / an]
T1 Tranche jusqu'à 55 m ³ /an	-	2.50	170
T2 Tranche de 56 à 500 m ³ /an	-	2.35	180
T3 Tranche de 501 à 1'000 m ³ /an	-	2.20	260
T4 Tranche de 1'001 à 3'000 m ³ /an	-	2.00	420
T5 Tranche de 3'001 à 5'000 m ³ /an	-	1.85	910
T6 Tranche au-delà de 5'000 m ³ /an	-	1.70	1'720
CT Couverture total charges par TB et TC	119'053		

Pour les agriculteurs, il y a des compteurs séparés pour l'alimentation en eau de l'habitation et celle pour le bétail. La taxe d'évacuation des eaux usées se calcule sur la taxe de consommation des habitants (et non du bétail).

En résumé, pour un ménage de quatre personnes, la taxe d'utilisation sera de Fr. 695.-/année ; coût de revient de Fr. 3.20/m³. Actuellement la taxe d'utilisation est de Fr. 482.-/an avec un coût de revient de Fr. 2.20/m³.

- En moyenne, une personne consomme 55 m³/an
- La consommation pour un ménage se situe dans la tranche T2
- Pour un ménage de 4 personnes (219 m³) :

Libellé	Calcul	Unité	2025
Taxes d'utilisation	TB + TC + TS	CHF/an	695
CR Hrac Coût de revient par habitant par an	(TB + TC + TS) / NHAB	CHF/hab./an	174
CR Hrac Coût de revient par habitant par mois	(TB + TC + TS) / NHAB	CHF/hab./rac/m	14.50
CR cons Coût de revient par m ³	(TB + TC + TS) / CE	CHF/m ³	3.20

Facturation actuelle

Libellé	Calcul	Unité	2024
Taxes d'utilisation	TB + TC + TS	CHF/an	482
CR Hrac Coût de revient par habitant par an	(TB + TC + TS) / NHAB	CHF/hab./rac/an	120
CR Hrac Coût de revient par habitant par mois	(TB + TC + TS) / NHAB	CHF/hab./rac/m	10.05
CR cons Coût de revient par m ³	(TB + TC + TS) / CE	CHF/m ³	2.20

Ce règlement a également été soumis à la Surveillance des prix qui essaie toujours de contenir les augmentations.

Réponse de la Surveillance des prix – Eaux usées

- de limiter, dans un premier temps, l'augmentation des recettes annuelles à 30 % au maximum et de réévaluer la nécessité d'une nouvelle augmentation dans deux ans au plus tôt ;
- d'introduire dans le nouveau règlement une taxe par m² pour les surfaces imperméabilisées supérieures à 1'000 m² et raccordées au réseau de canalisations publiques, ainsi qu'un système de réduction de la taxe de base quand les eaux pluviales d'un bien-fonds sont évacuées par infiltration ou rejetées dans un cours d'eau sans que les installations communales soient utilisées ;
- de renoncer à l'introduction de la taxe de raccordement dans le nouveau règlement, ou de faire en sorte que celle-ci ne soit pas supérieure à cinq fois le montant facturé par année au même type d'immeuble (taxe de base + taxe de consommation).

Après discussion et sur la base des recommandations et exigences cantonales (ENV), il a été décidé de ne pas suivre les recommandations de la Surveillance des prix mais de maintenir ce qui avait été initialement proposé. Le but étant de léguer aux générations futures un réseau en bon état.

David Couso : nous allons procéder de la même manière que pour le règlement de l'eau potable. Nous passons en revue le règlement puis nous voterons les tarifs.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : j'imagine que les conduites et collecteurs d'eaux usées sont étroitement liés en termes d'emplacement ; est-ce l'on en a tenu compte dans les frais ? M. Burrus : ils ne sont pas toujours au même endroit mais c'est clair qu'il y a une répartition qui se fait si les deux tuyaux sont dans la même fouille. Il arrive souvent que la commune qui change un collecteur en profite pour changer aussi la conduite d'eau.

La parole n'étant plus demandée, le président informe l'assemblée qu'il s'agit d'un nouveau règlement et que normalement il doit être lu dans son intégralité. Cependant, au vu du nombre de pages (19 pages), il propose à l'assemblée de passer le règlement par chapitres (4 chapitres) avec quelques précisions lorsqu'il y a des changements significatifs par rapport à l'ancien règlement. L'assemblée doit donner son accord en votant. Si l'assemblée accepte, nous validerons donc chapitre par chapitre puis le règlement sous forme de vote final.

L'assemblée accepte, à la majorité évidente (main levée), de voter le règlement chapitre par chapitre.

La parole est donnée à Pierre Falbriard, conseiller, pour la présentation du règlement.

Vous verrez que ce règlement ressemble énormément à celui de l'eau potable que nous venons de voir. La particularité de celui-ci est le nombre d'abréviations qu'il contient. Nous pourrions en discuter si nécessaire.

Chapitre : Généralités

Article 4 : la commune assume l'assainissement des eaux.

L'immense avantage que nous avons à Vendlincourt est que nous travaillons avec le SEVEBO (Syndicat d'épuration des eaux pour Vendlincourt et Basse-Vendline) ce qui nous facilite beaucoup la tâche.

Le chapitre « Généralités » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Evacuation et traitement des eaux

Chapitre divisé en trois parties : installations publiques, installations privées et installations privées d'assainissement hors du périmètre des égouts publics.

- Installations publiques

Article 9 : infrastructures d'assainissement des eaux, la commune doit assurer le transport des eaux usées jusqu'à la Step.

Article 10 : règle la planification et l'entretien du réseau.

- Installations privées

Article 21 : liste de tout ce que nous ne devons pas mettre dans les égouts.

Article 22 autorisation de raccordement doit être demandée à la commune.

Articles 24 à 29 : traitent des cas spéciaux, eaux superficielles, rejets des eaux usées artisanales, les eaux de lavage des filtres et les eaux de nettoyage des bassins de piscines doivent être déversés dans les collecteurs d'évacuation des eaux polluées, c'est très important ; l'eau de lavage des voitures doit aussi être déversée dans un collecteur d'évacuation des eaux usées.

- Installations privées d'assainissement hors du périmètre des égouts publics

Article 35 traite des cas PGHZ ; par exemple une exploitation agricole isolée, non raccordée.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : toute personne qui n'est pas connectée au réseau des eaux usées donc qui est soumise au PGHZ n'est pas soumise à ce règlement n'est-ce pas ? PF : si, il est soumis car c'est le cas d'une installation privée d'assainissement hors du périmètre des égouts

publics. xxx : si je prends l'exemple de ma ferme en haut qui n'a aucune connexion à aucun réseau des égouts, dans quel article c'est noté que je ne suis pas taxé ? xxx et PF : dans l'article premier al. 2 : « *Est abonné, au sens du présent règlement, tout producteur d'eaux polluées ou non-polluées ou tout propriétaire d'une construction ou d'une installation raccordée au réseau des égouts publics.* »

Le chapitre « Evacuation et traitement des eaux » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Financement

Ce chapitre ressemble beaucoup à celui que l'on vient de voir pour l'eau potable.

Article 41 : le maintien de la valeur des installations avec des attributions annuelles calculées sur la base d'un taux d'attribution compris entre 60 et 100%. Là aussi nous avons essayé d'être le plus bas possible pour ne pas avoir une facture trop élevée.

Article 46 : définition de la taxe de base que nous n'avions pas jusqu'à présent et bien maintenant nous aurons aussi une taxe de base pour tout ce qui concerne les eaux usées ; c'est d'ailleurs cela qui va faire la différence au niveau de la facture.

Article 47 : définition de la taxe de consommation.

Le chapitre « Financement » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

Chapitre : Dispositions pénales et finales

Identique au règlement pour l'eau potable.

Le chapitre « Dispositions pénales et finales » est accepté à la majorité évidente par levé de main.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote du règlement dans son entier par vote à main levée** :*

Approuvez-vous le nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Vendlincourt ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

David Couso redonne la parole à Pierre Falbriard pour le règlement tarifaire relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées.

Nous retrouvons les mêmes valeurs que discutées tout à l'heure, la taxe de raccordement fixée à 30%0 de la valeur officielle, le maintien de la valeur fixé à 60%

(le plus bas possible) et le taux de couverture par la taxe de base de 35% et donc 65% pour la taxe de consommation.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote à main levée.

Acceptez-vous le règlement tarifaire se rapportant au Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Vendlincourt ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

xxx : est-ce que ces règlements seront sur le site de la commune ? DC : oui ils le sont déjà : 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée.

David Couso remercie M. Fabrice Burrus pour sa présentation. Ce dernier quitte la salle sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Discuter et voter l'achat d'actions *Energies du District de Porrentruy SA* pour une valeur de Fr. 8'983.- (financement par la redevance communale sur la consommation d'électricité à vocation énergétique). Donner compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions ;

Rapporteur : Anne Sulliger, maire, à l'aide du beamer

Energie du District de Porrentruy (EDP SA), une nouvelle entreprise créée sous l'impulsion du Sidp

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

Sous l'impulsion du SIDP une nouvelle entreprise va être créée *Energie du District de Porrentruy (EDP SA) mais entreprise à part.*

L'objectif de cette entreprise est de favoriser la transition écologique dans le district de Porrentruy via un partenariat public-privé.

Les parties concernées sont les communes d'Ajoie – qui gardent la mainmise sur les investissements- et les entreprises régionales.

La possibilité est donnée à la commune d'acquérir des actions dans cette entreprise pour une somme de Fr. 8'983.-. Montant calculé par le Sidp par rapport au nombre d'habitants.

Concrètement si une commune a un projet de pose de panneaux solaires photovoltaïques mais qu'elle n'en a pas les moyens, elle peut faire appel à cette entreprise pour la réalisation. Les projets doivent remplir certains critères pour être validés par le comité décisionnel de EDP. Il n'y a pas d'obligation d'avoir un projet à Vendlincourt (v. slide annexé). L'important est d'avoir des projets globaux au niveau du district.

L'ensemble des revenus de l'entreprise est intégralement réutilisé pour la création de nouveaux projets pendant au minimum les huit premières années.

Principal avantage pour les communes : possibilité de concrétiser des projets d'envergure au niveau de l'Ajoie et du Clos du Doubs. Un exemple de projet qui pourrait être réalisé est celui de la pose de panneaux solaires sur l'hôpital de Porrentruy.

Pour les entreprises privées qui feraient partie de cette société, elles doivent fournir des certificats pour la sécurité de leur approvisionnement ainsi que sur les efforts qu'elles fournissent sur la transition écologique. Ces entreprises n'auront pas de retour sur investissement direct.

Pourquoi un partenariat public-privé ? C'est pour avoir un capital-actions plus important. Actuellement, il y a déjà un volume assez conséquent de projets d'envergure comme celui de mettre des panneaux sur l'hôpital de Porrentruy. Les projets sont à des stades d'avancement différents dont certains prévoient une grande rentabilité.

Le Conseil communal est favorable à cet investissement et vous recommande de soutenir l'achat de ces actions.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : donc à moyen terme il n'y aura aucun retour sur investissement pour la commune (dividende ou remboursement) ? Il existe déjà ce genre de projet où Delémont était précurseur où chacun pouvait acheter des actions pour lesquelles un intérêt était versé. Pourquoi ce n'est pas le même principe pour ces actions-là ? Anne Sulliger : tout l'argent est réinvesti dans d'autres projets pendant en tous cas les huit premières années.

xxx : est-ce que les panneaux solaires mis sur l'école auraient pu entrer dans les demandes pour cette entreprise ou est-ce que les communes ne sont pas touchées par ces projets ? Anne Sulliger : oui probablement qu'ils auraient pu entrer en matière et les communes peuvent proposer des projets mais cela devient intéressant c'est pour les projets que la commune ne pourrait pas se payer, ce qui n'est pas le cas pour le bâtiment communal en question.

xxx : est-ce que vous avez déjà une vision de ce qui pourrait être fait au niveau du village dans le cadre de cette collectivité ? Anne Sulliger : nous n'avons pas encore de projet abouti. xxx : si on ne rentre pas dans cette collectivité pourrait-on faire des demandes ou pas ? Anne Sulliger : je ne vois pas l'intérêt. On parle d'une somme qui

n'est pas excessive. C'est un investissement, une fois et nous sommes obligés d'investir dans la transition écologique.

xxx : une fois le projet réalisé, l'installation est propriété de l'entreprise et elle vend son électricité ? Anne Sulliger : oui mais l'entreprise est dirigée par les communes.

xxx : qui décide de la réalisation des projets et quels sont les critères de base ? Anne Sulliger : c'est un comité décisionnel qui va choisir avec des professionnels du milieu et les autorités concernées par le projet. M. Godinat de Thermobois va faire partir de ce comité par exemple. Gauthier Corbat : on a la liste de ce comité ? Anne Sulliger : non, il n'y a pas encore de liste des membres du comité car l'entreprise n'est pas encore créée.

xxx : quels sont des risques pour la commune en tant actionnaires ? Anne Sulliger : c'est une SA et le pire serait de perdre nos actions. Les projets choisis sont des projets qui remplissent les critères de rentabilité ; le risque est presque nul. xxx : au pire la commune perd Fr. 9'000.-. Les administrateurs peuvent être tenus responsables pour une mauvaise décision, une mauvaise instruction. Au mieux la commune participe activement à la transition énergétique ou elle produit elle-même des projets subventionnés par le reste du district.

xxx : l'objectif est d'avoir un partenaire local vers qui les communes peuvent se tourner dans le district. Aujourd'hui, quand vous avez un projet vous vous tournez vers une entreprise privée ou un bureau d'ingénieurs mais la compétence globale de la transition énergétique que l'on essaie de mettre en place il n'y a rien dans le district de Porrentruy. Pas d'endroit centralisé qui a ce rôle-là et le Sidp voulait prendre ce dossier à bras le corps pour proposer cette solution aux communes du district.

David Couso : dans quelle mesure une entreprise peut participer à ce projet ? Valentin Schnyder : c'est déjà le cas il y a entreprise qui a son siège à Vendlincourt qui y participe.

xxx : est-ce que les privés pourraient en profiter ? xxx : c'est prévu avant tout pour les communes et les entreprises locales ; chauffage à distance par exemple ou d'autres solutions innovantes ou qui existent déjà pour réussir cette transition énergétique. A Vendlincourt, il y a encore environ 60% des chauffages au fioul ; c'est typiquement ce genre de chose qu'il faut attaquer pour les solutions plus globales.

xxx : l'idée est bonne mais je ne vois pas l'intérêt pour une petite commune comme nous de mettre Fr. 9'000.- là. Prêtez-les à des propriétaires privés de la commune qui mettent des panneaux sur leurs maisons. Au moins on saurait où ça va. Anne Sulliger : ce n'est pas tout à fait exact les communes sont actionnaires et ont les décisions à prendre. xxx : Elles n'auront rien à dire. Alain Sulliger : les communes sont actionnaires majoritaires ; elles nommeront le conseil d'administration et garderont la main mise.

xxx : combien de communes ont déjà répondu favorablement ? Anne Sulliger : sur les dix-neuf communes que compte l'Ajoie et Clos du Doubs, dix-huit conseils communaux

sont favorables. On ne sait pas encore combien d'assemblées communales ont accepté le projet.

xxx : on fait un chèque en blanc envers une société sans aucune garantie. Anne Sulliger : vous avez le droit d'avoir votre avis mais ce n'est pas forcément le reflet de la réalité. Il est important de pouvoir réaliser des choses qui ont du sens au niveau du district.

xxx : pourquoi il n'est pas prévu un point qui garantit un remboursement dans vingt-cinq ans par exemple ? Le capital n'est pas garanti.

xxx : dans ces projets il n'y aura donc pas de concurrence (autre région ou canton) ? Anne Sulliger : la transition écologique est pensée et réfléchie ici et réalisée par des entreprises locales. xxx : ce n'est pas une entreprise qui va être mise en concurrence avec une autre entreprise mais une entreprise qui va investir et donner du travail aux autres entreprises.

xxx : on parle de réinvestir mais pour réinvestir il faut gagner de l'argent. Comment va-t-on gagner de l'argent ? Anne Sulliger : quand on pose des panneaux solaires photovoltaïques on peut vendre de l'électricité donc on gagne de l'argent.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous l'achat d'actions *Energies du District de Porrentruy SA* pour une valeur de Fr. 8'983.- (financement par la redevance communale sur la consommation d'électricité à vocation énergétique) et donnez-vous compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité : 33 « oui », 29 « non » et 1 abstention.

Nous donnons donc compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions.

6. Echange de terrain dans le cadre du projet de revitalisation de la Vendline (finalisation) :

Discuter et voter l'échange des parcelles no 1054, 1422, 1424, 1425, 1481, 1709 et 502 du ban de Vendlincourt, d'une superficie totale de 31'133 m² appartenant à la commune mixte de Vendlincourt avec les parcelles no 1658, 1659 et 1665 du ban de Vendlincourt, d'une superficie totale de 30'665 m²

appartenant à M. Jean-Michel Falbriard. Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs ;

Rapporteur : Anne Sulliger, maire, à l'aide du beamer

Nous vous proposons ce soir un échange de terrain entre la commune et M. Jean-Michel Falbriard afin de clôturer les divers échanges liés à la revitalisation de la Vendline. Il est important de préciser qu'une grande partie de ce projet a déjà été validé par l'assemblée du 10 février 2021.

Je vous propose donc d'entrer en matière sur l'ensemble du projet.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

AS montre à l'écran ce qui a déjà été validé en 2021 « PRE mutation ». La partie en rouge appartient à M. Falbriard et celle en jaune avaient été achetées par la commune en vue de cet échange.

Il y a eu un changement lors de la revitalisation car nous avons eu la bonne surprise de voir pousser des espèces de plantes extrêmement rares dont 2 la Laîche de Bohême et le Rumex maritime qui sont deux plantes classées au bord de l'extinction. Nous avons plus de dix variétés de plantes classées comme rare, extrêmement rare ou au bord de l'extinction qui ont décidé de pousser au bord de la Vendline. De ce fait, la Commune a un devoir moral de protéger au maximum ces plantes, ce patrimoine.

Sachant que M. Falbriard partira sans doute à la retraite dans quelques années, il était important pour le Conseil communal d'avoir la mainmise sur ce qui se passe aux alentours de la Vendline afin de protéger la biodiversité.

Nous avons donc cherché des parcelles à échanger (v. extrait carte). Nous avons évidemment demandé une expertise à l'Economie rurale (v. annexe).

Parmi ces chiffres nous pouvons constater que nous avons des valeurs de rendement extrêmement proches et une petite perte par rapport à la surface de 468 m² sur une échange de parcelles d'une surface de plus de 30'000 m² cela représente environ 1% de la surface.

Le Conseil communal avec l'appui de l'ECR et le soutien de M. Jean-Michel Falbriard juge que cet échange est équilibré, surtout en vue de la préservation des ressources naturelles de la commune.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : au vu du tableau il est clair qu'au niveau de la valeur de rendement ça s'équilibre. Mais il y a un point qui me chagrine, la parcelle no 1709 de 16'000 m² a été achetée par la commune dans les années 80 au prix de Fr. 10.-/m² ce qui représente Fr. 160'000.-. Vous allez passer cette parcelle dans cette zone et la valeur vénale de cette

parcelle sera de Fr. 1.- à Fr. 2.-/m² à l'avenir et en plus, vous n'aurez plus aucun moyen de changer cette parcelle si vous avez un projet futur. Une fois qu'elle sera dans cette zone protégée, vous ne pourrez plus la mettre en échange plus tard pour un projet quel qu'il soit. En son temps, cette parcelle avait été achetée par la commune en vue d'en faire une zone industrielle. Je ne sais pas pourquoi ça ne s'est pas fait. AS : ce qui est certain c'est que jamais la commune n'aura la possibilité de faire une zone industrielle à cet endroit. Ce n'est plus possible ; ça l'était peut-être dans les années 1980 – 90 mais maintenant ce n'est plus possible. xxx, je suis d'accord avec ça mais je pense que cette parcelle aurait encore une valeur à l'avenir comme terrain d'échange ; quand elle sera de l'autre côté, aucun agriculteur ne voudra prendre cette parcelle en échange. AS notre but est de préserver la biodiversité. xxx : je comprends ; on oppose donc la biodiversité à l'aspect financier. L'assemblée décide mais je souhaitais tout de même relever cet aspect.

Pour l'avenir, le CC estime que c'est important pour la population, d'avoir des zones préservées, d'avoir de la biodiversité plutôt que de garder cette parcelle ; en fait je ne vois pas l'intérêt.

xxx : à mon avis, cette biodiversité se trouve dans la partie revitalisée où la terre a été remuée et où de la terre a été ramenée des étangs Rougeats pour aménager le marais dans la zone Vendline. AS : exactement. xxx : plus de la moitié de la partie qui se trouve à gauche de la route cantonale n'est, à mon avis, pas concernée par ces deux plantes rares. Elles se trouvent dans la zone marécageuse, dans les 32 m. qui ont été revitalisés. Il y a sûrement un inventaire qui a été fait. Est-ce que vous avez cet inventaire ? Jean-Michel Falbriard : c'était un vœu du Canton que de mettre toute la partie entre la rivière et la route de Bonfol en zone de protection de la nature et moi j'étais d'accord avec cette proposition.

xxx : lors de la première phase de la revitalisation, le Canton avait financé l'achat des parcelles d'échange. AS : oui ; xxx : pourquoi il ne finance pas la totalité s'il demande ? AS : parce qu'il s'agit d'un échange. xxx : la commune va perdre Fr. 100'000.-. AS : je ne suis pas d'accord avec votre point de vue.

xxx : nous n'avons pas la possibilité de redimensionner ce projet ? AS : non pas vraiment car ce ne serait plus le même projet, plus le même intérêt ni pour la commune ni pour l'agriculteur.

xxx : cette parcelle sera cultivée ? JM Falbriard la partie entre l'espace réservé aux eaux et la route cantonale a été ensemencée avec un mélange de fleurs naturelles. Elle sera cultivée en foin avec dates de fauches à respecter.

xxx : est-ce que le Canton contribue financièrement à l'échange étant donné la valeur de ce terrain ? AS : le Canton s'est engagé à payer tous les frais liés à l'échange des parcelles.

xxx : est-ce que le canton est au courant que nous avons payé ce terrain 10.- le m² et n'y a-t-il pas un moyen de se faire rembourser quelque chose ? AS : ce qui est

pertinent au niveau des échanges c'est la valeur de rendement ; dans ce cas, les valeurs de rendement sont identiques.

xxx : le jour où la commune a besoin d'un terrain à échanger pour, par exemple, améliorer le pourtour de la zone à bâtir et offrir quelques parcelles à bâtir, on n'a plus ce moyen d'échange ; je rejoins JM Roy sur ce point. AS : dans la mesure où les communes doivent redimensionner (diminuer) les zones à bâtir, chose qui va probablement encore se durcir dans l'avenir, la commune a choisi de miser sur la biodiversité afin de pouvoir garantir ce qui se passe autour de la rivière.

xxx : si ce point est accepté en votation, est-ce qu'il y aura un sentier pour que les gens puissent aller se balader dans ce secteur ? AS : je ne suis pas par rapport au niveau de protection de ces plantes mais c'est une bonne remarque nous pourrions poser la question. Si le Canton nous donne l'autorisation, cela pourrait faire l'objet d'une demande officielle auprès de la commune.

xxx : tout ce terrain qui va jusqu'à la route est en zone de protection alors pourquoi la parcelle 1677 qui est dans le prolongement n'est pas mise en zone de la même façon ? AS : tu peux demander à ton voisin pourquoi la scierie n'est pas d'accord de vendre cette parcelle-là. xxx : il y a une zone de stockage qui ne nous appartient pas mais avons l'autorisation de stocker et il y a actuellement du bois. La question se pose aussi sur la parcelle 1665 avec bien des m² qui ne concernent pas vraiment les plantes, selon Marcel Challet.

Annick Filipetto : je ne connais pas ces échanges d'il y a quarante ans ni leur prix mais au niveau des valeurs officielles, actuellement, la parcelle 1709 est considérée comme zone agricole d'une valeur de x francs de la zone agricole. L'histoire qu'on l'ait payée Fr. 10.- on est d'accord mais qu'au niveau des valeurs officielles et dans le bilan de la commune, cette parcelle est bien agricole ? AS : oui, c'est une zone agricole avec une valeur de zone agricole. Le prix qu'elle a été payée à l'époque et si de l'argent en trop a été dépensé, je ne sais pas. David Couso : l'échange se fait sur la valeur de rendement aujourd'hui. AS : c'est pour cela qui nous avons demandé à l'Economie rurale de nous renseigner ; le but n'étant pas que la commune perde de l'argent. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

xxx : lorsque la revitalisation de la Vendline a été décidée, la question de faire un sentier dans la zone revitalisée avait déjà été abordée et ce n'était pas possible et je pense que c'est le cas encore aujourd'hui.

Jean-Michel Falbriard sort de la salle.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous l'échange des parcelles no 1054, 1422, 1424, 1425, 1481, 1709 et 502 du ban de Vendlincourt, d'une superficie totale de 31'133 m² appartenant à la commune mixte de Vendlincourt avec les parcelles no 1658, 1659 et 1665 du ban de Vendlincourt, d'une superficie totale de 30'665 m²

appartenant à M. Jean-Michel Falbriard et donnez-vous compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité (36 oui, 14 non).

Jean-Michel Falbriard rentre dans la pièce.

- 7. Discuter et voter une dépense de Fr 83'000.- pour la réfection des chemins ruraux situés « En Sapin, Bois Hubleur, L'Epine » par prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins ruraux. Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux ;**

Rapporteur : Sarah Christe, conseillère

Il s'agit de discuter d'un montant à prélever sur un fonds prévu à cet effet pour réfection de chemins ruraux.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

Réfection de trois chemins ruraux : l'Epine, En Sapin et le Bois Hubleur ainsi que la réfection d'un trou dans le béton sur la Route de Coeuve, en face du poulailler. Chemin En Sapin sur une longueur de 400 m., l'Epine 650 m. et le Bois Hubleur réfection sur 390 m. Il faudra gratter la surface du chemin, renforcer le coffre du chemin puis remettre de la chaille et de la groise concassée par-dessus.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : à combien se monte le fonds sur les chemins ruraux : Annick Filipetto : il se monte à Fr. 128'979.- et est alimenté de Fr. 9'000.- par an.

xxx : est-ce que cette commission existe encore et si oui par qui elle est formée ? La proposition vient-elle de la commission ou du Conseil communal ? Sarah Christe : la demande est venue de la commission composée de M. Beer et M. Bürki.

xxx : sur ce dossier, j'ai transmis la patate chaude à mon successeur. Ces trois chemins sont vraiment ceux qui sont en plus mauvais état. Ils sont devenus difficilement praticables pour les agriculteurs. Le Conseil communal souhaitait toucher plusieurs agriculteurs par ces. Ces réfections coûtent cher mais elles sont nécessaires.

xxx : il y a le chemin après le bois Hubleur qui monte en forêt, c'est probablement un chemin forestier mail il est en très mauvais aussi. Michaël My : il s'agit bien d'un chemin forestier.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous la dépense de Fr 83'000.- pour la réfection des chemins ruraux situés « En Sapin, Bois Hubleur, L'Epine » par prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins ruraux et donnez-vous compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux ?

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

8. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2025 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives ;

Rapporteur : Anne Sulliger, Maire

Dans les grandes lignes, Anne Sulliger souligne les principales influences sur le budget 2025 ; déficitaire, à hauteur de Fr. 104'697.-.

- Comme chaque année une grande partie des chiffres nous sont dictés par le Canton.
- On constate plusieurs augmentations liées aux frais des écoles : transports scolaires, aménagement des classes, matériel (à noter que des subventions extraordinaires vont tomber en 2025 pour ce matériel scolaire). Nous avons de plus en plus d'écopliers et au vu des courbes de natalité, leur nombre devrait encore augmenter ces prochaines années, ce qui explique ces dépenses.

Je vous propose d'accepter l'entrée en matière pour ce budget.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

David Couso donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation du budget 2025 montrant un déficit de Fr. 104'697.- et de l'état des dettes (v. annexes).

Annick Filipetto présente et commente le budget 2025 et fait notamment ressortir les points suivants :

- Assurance protection juridique Fr. 2'500.-
- Contrat de maintenance (secrétariat) + Fr. 2'000.-
- Ordinateurs, écrans et accessoires pour l'école primaire : Fr. 35'000.- dont Fr. 12'600.- de subventions cantonales et un soutien de la commune des Breuleux de Fr. 14'000.-.

- Transports scolaires pour Fr. 120'000.-.
- Un peu moins de charges d'électricité (nouveau chauffage à pellets).
- Fr. 25'000.- pour rafraîchir les salles de classes.
- Entretien terrain de football : Fr. 1'500.- (entreprise privée pour l'entretien des alentours du terrain de football).
- Prestations de tiers pour régler un problème d'étanchéité du toit à la halle polyvalente : Fr. 38'000.-.
- Installation d'un nouveau défibrillateur à la halle : Fr. 2'600.- (location appareil et installation).
- Entretien véhicule communal : + Fr. 2'000.- (expertise).
- Nous devrions encaisser plus de BKW (taxe de consommation) : + Fr. 60'000.-
- Ecopoint : Odette Fleury sera engagée comme employée pour la surveillance de l'Ecopoint : + Fr. 2'700.- (salaire et cotisations sociales).
- Budget forestier : Pascal Girardin table sur un bénéfice de Fr. 9'000.-
- Nous devrions avoir de bonnes surprises par rapport aux rentrées fiscales (PM).

Le budget présente une perte de Fr. 104'697.-. A noter notre réserve de politique budgétaire qui n'a pas été utilisée.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : la protection juridique protège les conseillers s'ils font une faute ? Annick Filipetto : la protection juridique protège la commune c'est-à-dire l'exécutif mais pas un conseiller.

xxx : pourquoi ne pas répercuter le prix de l'eau que nous venons de voter ?

Cindy Siess : l'entrée en vigueur de la taxe au 1^{er} janvier n'est pas possible car la facturation de l'eau se fait pour la période allant du 1^{er} août au 31 juillet. Nous sommes en train d'utiliser la taxe 2024-2025 et nous ne pouvons pas changer une taxe pendant qu'on est en train de la consommer. Annick Filipetto : on ne peut pas appliquer rétroactivement un nouveau tarif sur de l'eau qui est consommée. On aurait pu faire un relevé au 1^{er} janvier 2025 mais c'était trop compliqué pour la facturation à cause de forfait des 100 m3 minimum. Ce sera pour 2026.

xxx : il n'y aura plus de ramassage des encombrants qu'en est-il de la taxe ?

Annick Filipetto : la taxe de base ne baisse pas car ce ne sont pas ces quatre ramassages qui avaient le plus d'incidence. Il y a encore plusieurs inconnues concernant les déchets.

xxx : depuis qu'il y a les moloks et plus de ramassages des encombrants, la taxe n'a pas diminué. AS : Oui car une étude sera faite l'année prochaine ; nous avons Fr. 5'000.- de bénéfice sur les déchets en 2023. L'engagement d'Odette Fleury nous coûtera un peu plus cher également.

xxx : les DUC (Déchets urbains combustibles) ne sont pas concernés par la commune mais seulement par le Sidp qui gère l'entier des DUC et les moloks. Les frais sont couverts par la vente des sacs taxés.

xxx Consommation électrique : Poste largement bénéficiaire cet argent ira dans un fonds ? Annick Filipetto : oui pour une partie mais une partie va aussi dans le ménage communal (compte courant).

Intérêts passifs : xxx il faut prendre le montant de la vente de la petite école car j'avais beaucoup insisté pour prendre quelque chose sur la vente de cette petite école. Nous avons pris note de cette remarque. Annick Filipetto : le décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée. Nous avons eu une bonne surprise du Patenschaft.

xxx : dans le budget combien il y a à charge d'amortissements ? Annick Filipetto : Fr. 92'300.- en 2023 et Fr. 106'400.- d'amortissement en 2024.

xxx : avez-vous fait une prévision avec une baisse de quotité d'impôt ? Annick Filipetto : non. xxx : on est presque à l'équilibre car on n'amortit presque rien mais pas de dettes supplémentaires. La situation est critique. Annick Filipetto : on a fait, comme investissements, l'équipement des classes et l'étanchéité du toit de la halle, le reste ce sont des charges liées au Canton. Si on baisse la quotité d'impôts, les charges liées à l'enseignement ou au social vont exploser donc on n'a pas intérêt à baisser la quotité maintenant.

xxx : par rapport au crédit d'un million pour la sécurité et le collège Stockmar, on va plutôt vers une augmentation d'impôts. Annick Filipetto : les communes ne peuvent pas se dire on ne fait plus de projets. La plupart des charges sont imposées par le canton.

Anne Sulliger : lors de la rénovation de l'école personne n'est venu avec une augmentation d'impôts et pas de commission non plus. La grande partie du budget est liée à des charges cantonales qui ont excessivement augmentées ces dernières années. La commune n'a aucune prise là-dessus.

xxx : on pourrait baisser les impôts et voir ce qui se passe.

Annick Filipetto poursuit avec la présentation de la quotité et taxes qui prévoit une augmentation du prix du m3 d'eau de 30 cts le m3 suite à la décision de l'assemblée du 18 juin 2024 (v. annexe).

xxx : le budget devrait être modifié par rapport au projet de sécurité routière refusé tout à l'heure. Annick Filipetto : non car j'avais posé la question au service des communes (M. Buchwalder) et il m'a dit que je ne devais pas préparer deux budgets.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité et les taxes y relatives avec augmentation du prix du m3 d'eau de 30 cts?**

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

- **Acceptez-vous le budget 2025 présentant un déficit de Fr 104'697.- ?**

L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente.

David Couso remercie Annick Filipetto pour sa présentation et son travail.

9. Discuter et approuver l'admission au droit de cité communal présenté par Monsieur Vrekic Uros domicilié à Vendlincourt ;

Rapporteur : Michaël My, conseiller

La commune a reçu une procédure ordinaire de naturalisation en vue de l'obtention de la nationalité Suisse de Monsieur Vrekic Uros. Une audition a eu lieu le 18 octobre au Siège du Service de la population à Delémont, qui est favorable à l'octroi du droit de cité cantonal. La suite consiste à voter cette demande de naturalisation à cette assemblée communale dans le but de lui accorder le droit de cité communal. Je vous expliquerai brièvement qui est Monsieur Vrekic Uros et également son parcours.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

J'invite Uros à se lever un instant, afin que les personnes qui ne le connaissent pas puisse mettre un visage sur un nom. Fils de Verica et Goran, Uros est née le 3 septembre 1993 à Krusevac en Serbie, il y a vécu jusqu'à l'âge de 6 ans pour ensuite quitter la Serbie direction la Suisse.

Le 5 avril 1999 Uros arrive en Suisse et plus précisément déjà à Vendlincourt. De ce fait Uros réside ici depuis 25 ans.

Son parcours scolaire est le suivant :

- De 1999 à 2001, Uros a effectué son école maternelle ici à Vendlincourt.
- De 2001 à 2003, il a effectué les deux premières années primaires à Vendlincourt.
- De 2003 à 2007, il a effectué son parcours primaire au Séminaire à Porrentruy.
- De 2007 à 2009, il a effectué son parcours secondaire au collège Thurmann à Porrentruy.

En 2009 Uros débute un apprentissage de polisseur chez Mijanovic à Bassecourt qu'il termine en 2011 ; il travaillera dans cette entreprise jusqu'en 2022. Depuis le 1er décembre 2022, il travaille chez MRP à Alle.

Au niveau de la vie associative et culturelle Uros est très impliqué :

- Il fait partie des pompiers du SIS Vendline depuis 2014.
- Il joue au football à Bonfol depuis 2022, avant cela il a joué à Vendlincourt depuis 2002.
- Il fait partie du comité du FC Bonfol et du FC Vendlincourt.
- Il a entraîné les juniors « F » durant 3 ans.
- Il a été président du *Groupe des Jeunes* de Vendlincourt durant 5 ans.

Il apprécie le foot, le vélo et la moto. Vous l'avez peut-être également aperçu aux dernières fêtes du Village en tant que DJ pour ambiancer nos soirées.

Les motivations qui ont conduit Uros à faire cette demande sont, qu'il se sent plus Suisse que Serbe et qu'il a l'impression d'être un étranger dans son pays. Sa vie est ici et pas dans son pays d'origine.

Je connais Uros personnellement au travers du village et anciennement au football ; c'est une très belle personne, honnête et sur qui on peut compter.

Uros Vrekic quitte la salle.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

L'admission au droit de cité communal de M. Uros Vrekic domicilié à Vendlincourt est acceptée par applaudissements !

Uros Vrekic rentre dans la salle.

10. Divers et imprévus

Finatte

xxx : à partir du 1^{er} janvier 2025 est-ce que les déchets verts pourront toujours être déposés au même endroit ? JM Régnier : oui. Rien ne change pour l'année prochaine. Ce sont bien des déchets verts, pas de la ferraille, des bidons en plastique. Les mêmes règles qu'actuellement mais le diamètre des branches n'est plus limité.

Petit chemin de la gare

xxx : je regrette que ce chemin soit fermé. L'entreprise s'est battue avec les CJ et la commune se sont battus pour maintenir ce chemin. Le dossier a été renvoyé deux fois par les CFF. Le principal argument est qu'il y a deux croisements de voies pour aller à la gare. Ce qui n'est plus concevable pour les CFF. Il reste éventuellement une pétition comme marge de manœuvre. On regrette.

Bibliobus et naissances

xxx : les enfants qui naissent ont-ils toujours droit aux sacs poubelles ? Anne Sulliger : oui. xxx : les enfants scolarisés ont toujours droit d'aller au Bibliobus gratuitement ? et est-ce que les parents sont informés de ces choses-là ? Anne Sulliger : le Bibliobus est gratuit pour tous les enfants dans toute la région.

Illuminations de Noël

xxx : il y a trois beaux sapins à Vendlincourt. Mais plus d'illuminations de Noël. On nous a fait beaucoup peur il y a deux ou trois ans en arrière avec le manque d'électricité mais je pense qu'on a tous compris. Je trouve le village infiniment triste.

xxx : pourquoi vous n'avez pas mis d'étoiles cette année ? Anne Sulliger : honnêtement je ne voyais pas la nécessité de dépenser de l'électricité pour des illuminations quand chacun en met chez soi. xxx : 7000 ampoules led sur une place publique équivaut à un ménage et demi. xxx : on était le premier village complètement en Led ; nous avons déjà fait pas mal d'économies.

Anne Sulliger : si c'est la chose la plus importante qui se passe dans le village de savoir s'il faut mettre ou non une étoile à un lampadaire et bien ma fois...

Gravillonnage

xxx : surpris par la pose de gravillonnage à certains endroits de la commune par mauvais temps. Normalement posé par une température de 10 degrés et par temps sec ; en-dessous de 10 degrés et humide dans le cas présent, l'apparition prématurée de dégradations (mauvais collage) le gravillon n'adhère plus au bitume. Phénomène connu de l'entreprise Bitusag et de la commune de Vendlincourt. Pourquoi ces travaux ont été faits à cette période et combien ils ont coûté ? Anne Sulliger : coût : un peu plus de Fr. 3'000.- pris dans le budget d'entretien standard des routes. Je ne suis pas une spécialiste. L'entreprise trouvait la météo propice pour faire ces travaux alors je me base sur leur expertise pour les effectuer. xxx : je suis surpris de ta réponse. Je me suis arrêté vers les employés pour leur demander si c'était de la colle « hiver » et ils m'ont dit que c'est la commune qui a commandé les travaux à cette date-là. Cela ne va pas tenir. Le gravillonnage se fait en été. S'ils n'ont pas eu le temps, on loupe la saison et on le fait au printemps. Anne Sulliger : j'admets qu'on ne s'y est pas pris très tôt dans l'année. Mais nous avons donné le feu vert et l'entreprise devait nous dire quand elle viendrait et si c'est trop tard on reporte à l'année prochaine. En cas de malfaçon, si le gravillonnage ne tient pas j'irai rouspéter.

Ramassage des encombrants

xxx : ce n'est pas normal qu'on nous informe seulement quatre jours avant le dernier ramassage des gros déchets. Est-ce que vous vous êtes approchés d'une autre commune pour maintenir un ou deux ramassages par année ? Porrentruy maintient ses quatre ramassages pour 2025. Nous on se cache toujours derrière le Canton. Anne Sulliger : on a cherché des solutions mais nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante. C'est-à-dire sans coûts supplémentaires. Jean-Marc Régnier : le principe est basé sur le pollueur-payeur. Aucune entreprise dans la région n'a de camion adapté avec une balance. On aurait pu continuer mais les taxes auraient explosé. Nous nous

sommes rapprochés d'autres communes mais c'était très compliqué et avec des coûts élevés.

xxx : la commune pourrait être solidaire pour les personnes âgées. Jean-Marc Régnier : nous avons des contacts à la commune pour les personnes qui n'arriveraient pas à se déplacer. Que les déchets soient amenés dans une commune ou chez Ramseyer ou Loca, nous devons payer. Rien n'est gratuit.

xxx : quel était le coût des quatre ramassages par année ? Annick Filipetto : j'ai les chiffres au bureau car j'ai dû faire des statistiques. Je vous les communiquerai.

xxx : où en est le PAL et la commission de protection du paysage ? Anne Sulliger : actuellement le dossier est encore au bureau d'ingénieurs. On nous a demandé beaucoup de détails dont l'emplacement des fontaines, croix, étables avec des vaches, des cochons, des poulets etc... La recherche des informations prend du temps. Nous sommes proches de la clôture de l'examen préalable. Il sera validé par le Canton et ensuite le dépôt public pour le printemps prochain si tout se passe bien.

Péca

xxx : est-ce que le Péca fait partie du village ? Depuis 2006, j'arrose les fleurs et je fauche et je balaye autour du bac à fleurs vers chez moi. Je n'ai jamais eu un merci de la commune. La voirie fauche jusque devant la gare mais pas chez nous. Cette année, l'employé communal est venu une seule fois et deux fois le Canton. Les charges (machines) sont à mes frais. S'il n'y pas d'effort de fait, on ne traversera plus la route pour faucher. Anne Sulliger : j'ignorais que vous entreteniez le pot de fleurs. Je ne peux que vous en remercier. Nous en prenons bonne note.

Entretien des chemins forestiers

xxx : pourquoi le fauchage sous la Côte n'a pas été fait avant fin septembre ? Ces hautes herbes favorisent les tiques déjà très présentes dans ce secteur. On y trouve aussi la Renouée du Japon dont il faudrait limiter la propagation.

L'entretien est fait par la commune. Notre voyer communal a été opéré à la main, d'où ce contretemps.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 23h45.

Le Président
David Couso

La Secrétaire
Valérie Tantardini